Mignovillard

BULLETIN MUNICIPAL **2020**

Logements seniors, services : un projet exemplaire

p. 16

www.mignovillard.fr

Commune de Mignovillard

Petit-Villard – Froidefontaine – Essavilly
Communailles-en-Montagne

4
Une nouvelle équipe municipale soudée et motivée

16
Projet « Centre bourg » : enfin du concret !

22
La forêt tente de résister

36
L'année scolaire 2019-2020 à l'école des Barbouillons

42
La future caserne des sapeurs-pompiers

46
Commerçants, artisans, et autres métiers d'antan

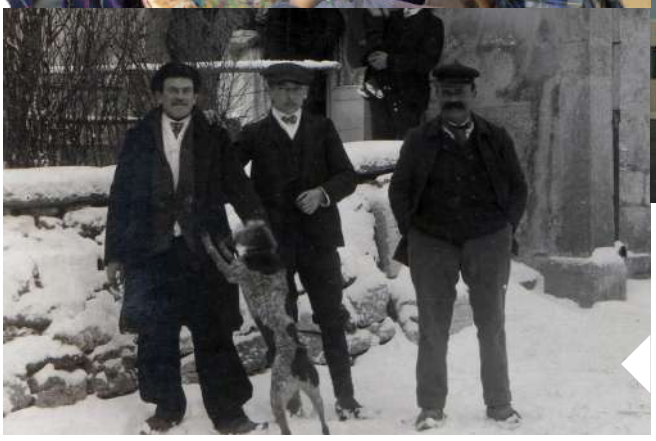

MENTIONS LÉGALES | Commune de Mignovillard – 4 rue de Champagnole – 39250 MIGNOVILLARD – Tél. 03 84 51 31 02 – mairie@mignovillard.fr
Directeur de la publication : Florent Serrette, maire – Conception, mise en page : Florent Serrette – Impression : imprimerie SimonGraphic, Ornans – ISSN : 2680-9281
Janvier 2021 – Imprimé à 530 exemplaires – Photos, illustrations : Commune de Mignovillard, Bernard Courtois, école des Barbouillons, EPAGE HDHL, droits réservés.

ÉDITO

« Je suis les liens que je tisse avec les autres »

Albert Jacquard

Nous venons de dire adieu à l'année 2020 qui, à bien des égards, restera pour longtemps dans nos (mauvais) souvenirs et dans la mémoire collective comme une année de crise sanitaire mondiale. Une pandémie due à un virus respiratoire et c'est la planète toute entière qui a retenu et retient encore son souffle pour éradiquer cette maladie. Elle est venue s'infiltrer jusque dans nos foyers, emportant avec elle certains de nos êtres chers et affectant plus ou moins durement la santé d'autres.

Je sais combien cette année aura bouleversé des vies, des situations personnelles ou professionnelles, affecté les gestes les plus anodins de notre quotidien. Je sais aussi combien elle a éprouvé chacune et chacun au plus profond de son être, en particulier celles et ceux pour qui la solitude a pesé plus lourd encore.

Nous ne sommes pas que des êtres de chair et d'os. Nous avons des yeux pour voir, des mains pour toucher, des bras pour enlacer, des lèvres pour embrasser et un cœur pour aimer. De tout cela, nous avons été – au moins un temps – privé.

Redonnons sens à la fraternité de notre devise

Nous sommes les liens que nous tissons avec les autres, comme l'écrivait Albert Jacquard. Ce sont ces liens humains, qu'ils soient amoureux, familiaux, amicaux, de voisinage ou professionnels, qui nous permettent de tenir debout. Et c'est bien souvent lorsqu'ils nous manquent que l'on prend conscience de leur nécessité et de leur force vitale.

Alors tirons-en collectivement cet enseignement pour l'avenir : prêtons attention à ceux qui nous entourent, donnons de notre temps et de notre bienveillance à ceux que nous côtoyons. Redonnons chaque jour tout son sens à la fraternité inscrite dans notre devise républicaine.

L'année 2021 sera celle de l'espoir retrouvé. Continons à observer les consignes sanitaires : elles sont contraignantes mais ralentissent la circulation du virus. Et saisissons-nous de la perspective de la vaccination comme seul moyen rapide de retrouver une vie normale. Et ce d'autant plus à Mignovillard, patrie de Jean François Xavier Girod, médecin du roi et introducteur de la vaccination contre la variole en Franche-Comté à la fin du XVIIIe siècle.

Cette année 2020 aura également été celle du renouvellement du conseil municipal, avec une longue phase de transition due à la crise sanitaire. Je tiens à remercier sincèrement l'ensemble des électeurs qui ont accompli leur devoir citoyen en dépit du contexte et ce, quel qu'ait été leur choix. Merci à l'équipe municipale précédente pour le travail accompli et merci également aux nouveaux élus pour leur engagement : je sais pouvoir compter sur une équipe soudée, dynamique et tournée vers l'intérêt général.

En 2021, soyons les tisserands humbles et déterminés d'un monde meilleur. Dès ici. Dès maintenant.;

Florent Serrette
Maire de Mignovillard

DÉMOCRATIE

Une nouvelle équipe municipale soudée et motivée

Le dimanche 15 mars 2020, les 576 électeurs mignovillageois étaient appelés aux urnes pour le premier tour des élections municipales. Dans un contexte de crise et avec la mise en place d'un protocole sanitaire permettant à chacun d'accomplir son devoir de citoyen en sécurité, près de 60 % des inscrits ont glissé leur bulletin dans l'urne.

19 sièges étaient à pourvoir pour le mandat de 2020 à 2026, un nombre plus important qu'à l'accoutumée. En effet, en raison de la création de la commune nouvelle unissant Communailles-en-Montagne et Mignovillard depuis le 1er janvier 2016, le nombre de membres du conseil municipal pour le mandat suivant la fusion est calculé en prenant en compte la strate de population supérieure. Ceci explique donc le passage temporaire de 15 à 19 élus jusqu'en 2026. L'effectif reviendra à 15 sièges à partir de 2026.

Seuls 19 habitants ont rempli un dossier de candidature et l'ont déposé à la Préfecture à Lons-le-Saunier. Ces 19 élus au premier tour forment donc, pendant 6 années, le conseil municipal de Mignovillard, chargé d'administrer les affaires communales, de gérer le budget de préparer l'avenir.

En raison de la pandémie, le nouveau conseil municipal élu le 15 mars 2020 n'a pu être installé dans ses fonctions que le 25 mai 2020. Au cours de la période transitoire, le mandat des élus sortants a été prolongé et les nouveaux élus ont été associés aux prises de décisions, presque exclusivement liées à la gestion de l'épidémie.

Au cours de la séance d'installation du 25 mai, les 19 conseillers municipaux (8 conseillers sortants et 11 nouveaux) ont procédé à l'élection de l'exécutif communal : le maire et les adjoints au maire, chargés de gérer au quotidien la commune et le personnel communal.

Vous trouverez ci-contre le trombinoscope du conseil municipal, avec les délégations confiées aux adjoints au maire.

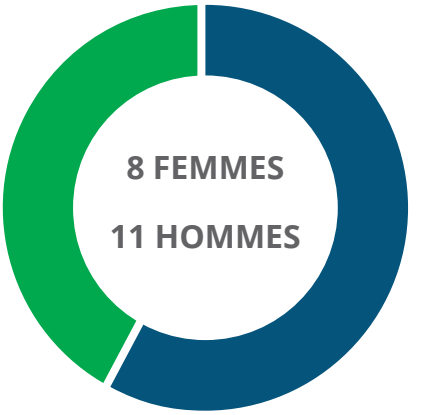

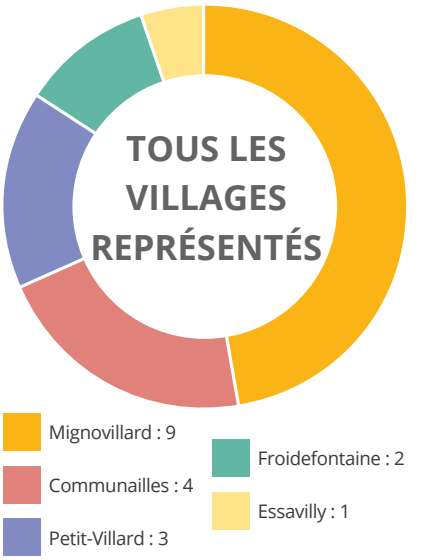

Florent SERRETTE
Maire

Anne-Marie MIVELLE
1ère adjointe au maire
Affaires sociales

Gérard MUGNIOT
2ème adjoint au maire
Urbanisme, voirie, bâtiments

Lydie CHANEZ
3ème adjointe au maire
Forêts et bois

Carmen VALLET
4ème adjointe au maire
Enfance et jeunesse

Pascale DUSSOUILLEZ
5ème adjointe au maire
Environnement, cadre de vie

Joël ALPY
Conseiller municipal

Camille BARBAZ
Conseillère municipale

Olivier BLANCHARD
Conseiller municipal

Olivier BOILLOT
Conseiller municipal

Stéphanie BRANTUS
Conseillère municipale

Aurore BRULPORT
Conseillère municipale

Jacques DAYET
Conseiller municipal

Maxime FOURNY
Conseiller municipal

Michaël FUMEY
Conseiller municipal

Étienne MILLET
Conseiller municipal

Philippe SCHENCK
Conseiller municipal

Martial VERNEREY
Conseiller municipal

Valérie VUILLERMOT
Conseillère municipale

Contactez vos élus

Chaque élu dispose d'une adresse mail :
prenom.nom @mignovillard.fr

Les commissions communales et les différents délégués

Pour préparer les projets et les décisions du conseil municipal, travailler sur des dossiers de fond au long court, faire des propositions, plusieurs commissions communales consultatives ont été créées. Elles associent les élus et des habitants volontaires, en fonction de leurs connaissances et de leurs centre d'intérêt.

La fréquence des réunions dépend des sujets à traiter. De nouveaux membres peuvent à tout moment rejoindre une ou plusieurs commissions en prenant contact avec le secrétariat de mairie. C'est un moyen simple et utile de démocratie participative. C'est aussi une occasion de faire valoir ses idées et de proposer ses compétences pour le bien commun.

▶ Affaires sociales et personnes âgées

Resp. : **Anne-Marie MIVELLE**
Élus : Florent SERRETTE
Carmen VALLET
Pascale DUSSOUILLEZ
Valérie VUILLERMOT
Stéphanie BRANTUS
Habit. : Nelly GIROD

▶ Urbanisme, voirie et bâtiments

Resp. : **Gérard MUGNIOT**
Élus : Florent SERRETTE
Martial VERNEREY
Michaël FUMEY
Olivier BLANCHARD
Étienne MILLET
Pascale DUSSOUILLEZ
Aurore BRULPORT
Valérie VUILLERMOT
Jacques DAYET
Habit. : Frédéric PAULIN
André MISTELI
Céline CHAIX
Henri RATTE

▶ Forêts et bois

Resp. : **Lydie CHANEZ**
Élus : Florent SERRETTE
Martial VERNEREY
Gérard MUGNIOT
Michaël FUMEY
Jacques DAYET
Habit. : Michel PERNOLLET
Jérôme SERRETTE
Henri RATTE
Frédéric ROUSSILLON

▶ Enfance et jeunesse

Resp. : **Carmen VALLET**
Élus : Florent SERRETTE
Stéphanie BRANTUS
Olivier BOILLOT
Anne-Marie MIVELLE
Maxime FOURNY

▶ Environnement, cadre de vie et tourisme

Resp. : **Pascale DUSSOUILLEZ**
Élus : Florent SERRETTE
Camille BARBAZ
Stéphanie BRANTUS
Olivier BLANCHARD
Valérie VUILLERMOT
Lydie CHANEZ
Habit. : Chantal PERNOLLET
Céline CHAIX

Agriculture

Resp. : **Joël ALPY**
Élus : Florent SERRETTE
Camille BARBAZ
Étienne MILLET
Habit. : Jérôme SERRETTE
Henri RATTE
Laurent CUBY
Sylvain CARREZ
Bertrand ROUSSEAUX
Céline CHAIX

Finances

Resp. : **Olivier BOILLOT**
Élus : Florent SERRETTE
Philippe SCHENCK
Stéphanie BRANTUS
Maxime FOURNY
Aurore BRULPORT
Anne-Marie MIVELLE

Réceptions

Élus : Olivier BLANCHARD
Camille BARBAZ
Valérie VUILLERMOT
Stéphanie BRANTUS
Pascale DUSSOUILLEZ

Marchés à procédure adaptée (MAPA)

Élus : Florent SERRETTE
Michaël FUMEY
Philippe SCHENCK
Lydie CHANEZ
Gérard MUGNIOT
Étienne MILLET
Aurore BRULPORT

Appels d'offres

Prés. : **Florent SERRETTE**
Titul. : Michaël FUMEY
Philippe SCHENCK
Lydie CHANEZ
Suppl. : Gérard MUGNIOT
Étienne MILLET
Aurore BRULPORT

Les délégués

Les élus sont appelés à représenter la Commune dans différents organismes ou différentes structures.

Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura
Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE

SIVOM du Plateau de Nozeroy
Florent SERRETTE (titulaire), Martial VERNEREY (suppléant)

Syndicat des eaux de Bief-du-Fourg Petit-Villard
Gérard MUGNIOT, Joël ALPY, Jacques DAYET

Syndicat des eaux du Centre Est du Jura
Gérard MUGNIOT, Joël ALPY (titulaires), Jacques DAYET (suppléant)

SICTOM de la région de Champagnole *(via la comcom)*
Pascale DUSSOUILLEZ, Gérard MUGNIOT (titulaires),
Valérie VUILLERMOT, Lydie CHANEZ (suppléantes)

Prévention routière
Michaël FUMEY

Association syndicale autorisée MIGNOBIEF
Lydie CHANEZ

Association des communes forestière du Jura
Florent SERRETTE (conseil d'administration), Lydie CHANEZ (titulaire), Michaël FUMEY (suppléant)

Conseil d'école
M. le Maire ou son représentant et Anne-Marie MIVELLE

Correspondant Défense
Michaël FUMEY

Association de la Seigne des Barbouillons
Florent SERRETTE

Luttre contre l'ambroisie
Camille BARBAZ

Les décisions du conseil municipal en 2020

Le conseil municipal compte actuellement 19 élus qui se réunissent généralement le premier lundi de chaque mois, à 20h, en séance publique à la mairie. Chaque habitant peut y assister.

En 2020, dans un contexte particulier lié au renouvellement de ses membres et à la crise sanitaire, le conseil municipal s'est réuni à 10 reprises pour gérer les affaires communales et mettre en œuvre les projets. Dans les pages qui suivent, vous pourrez consulter un résumé des principales décisions. Les comptes rendus sont affichés dans tous les villages et mis en ligne sur **www.mignovillard.fr**.

▶ 6 janvier 2020

Forêt : devant la difficulté de trouver des bénévoles pour réaliser le marquage des lots d'affouage et en fiabiliser la localisation, le conseil municipal décide, pour l'année 2020, de confier cette prestation payante à l'ONF. Le prix de l'affouage sera ajusté en conséquence.

▶ 6 février 2020

Projet Centre bourg : SOLIHA, assistant à maîtrise d'ouvrage, présente l'étude financière pour le projet qui doit comprendre des logements seniors, des locaux de services et une chaufferie bois. SOLIHA estime le projet total à environ 2,4 M€ toutes dépenses confondues. Des subventions importantes sont attendues et le montant abordable des loyers permettra de rembourser les emprunts qui devront être contractés. Les élus confirment donc leur souhait de mener à bien ce projet et de lancer une consultation pour désigner un mandataire, qui sera chargé du suivi technique et financier.

Comptes administratifs : le conseil municipal, hors la présence du maire, adopte à l'unanimité les comptes administratifs de l'année 2019 (voir pages suivantes).

Associations : les subventions pour l'année 2020 sont votées à l'unanimité. 22 580,16 € pour le centre périscolaire, auxquels s'ajoutent le reversement de 6 300 € perçus de l'État pour les rythmes scolaires, 500 € pour le projet d'école, 150 € pour l'amicale des sapeurs-pompiers, 80 € pour la banque alimentaire du Jura et 50 € pour l'association « Pour un petit plus » de l'hôpital de Mouthe.

Forêt : le programme de travaux proposé par l'ONF pour l'année 2020 est trop conséquent financièrement pour la Commune, dans un contexte de crise des scolytes qui rendent les recettes très incertaines. Après examen par la commission, le conseil municipal décide d'intervenir, à des degrés divers, dans les parcelles 84, 93, 95, 96, 44, 48, 22, 23, 24 et 30.

Affouage : compte tenu de la prestation de marquage des lots et de suivi confiée à l'ONF, le prix du stère est augmenté pour intégrer cet coût. Il est fixé à 11,50 €/stère.

Voirie : pour prendre en compte la viabilisation de 2 nouvelles parcelles dans la rue des Gentianes et afin d'assurer une cohérence dans la numérotation des habitations, il est proposé de renommer la partie de la rue des Gentianes correspondant au petit lotissement de 7 maisons. Les habitants ont été sollicités pour faire des propositions. Après vote des élus, cette voie portera désormais le nom de rue des Prunelles.

▶ 2 mars 2020

Budgets primitifs : le conseil municipal vote le budget principal en prévoyant 915 296,76 € de dépenses de fonctionnement et 591 702,58 € de dépenses d'investissement. Le budget annexe « Lotissement de la Fruitière » est voté en prévoyant 300 9451,60 € de dépenses de fonctionnement et 311 883,20 € de dé-

penses d'investissement.

Forêt : une consultation pour réaliser les travaux en forêt a été lancée. 2 offres ont été reçues : ONF et entreprise COULET. Après examen des propositions financières, le conseil municipal retient l'offre la mieux-disante, de l'ONF, pour un montant total de 31 090,85 €.

Projet Centre bourg : une consultation a été lancée pour la désignation d'un mandataire de l'opération, chargé de représenter la Commune et d'assurer le suivi technique, administratif et financier de cette opération d'ampleur. 3 offres ont été reçues : SIDEC, SEMCODA et SEDIA. Après examen des offres financières et du mémoire technique, le conseil municipal retient l'offre classée en premier, celle du SIDEC pour un montant de 55 484 €.

Seigne des Barbouillons : une convention est conclue avec l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue dans le cadre des travaux de déboisement partiels qui seront réalisés au niveau de la tourbière sous maîtrise d'ouvrage communale. L'EPAGE apportera la compensation financière du coût des travaux grâce à des fonds européens. Par ailleurs, une mission d'assistance technique sur ces travaux est confiée à l'ONF pour un montant de 4 582 € HT.

▶ 25 mai 2020

Installation : les 19 nouveaux conseillers municipaux sont installés dans leurs fonctions. La séance est présidée par le doyen d'âge, Gérard MUGNIOT.

Élection du Maire : Florent SERRETTE est élu par 19 voix.

Nombre d'adjoints : le conseil municipal fixe le nombre d'adjoints à 5, comme le prévoit la loi.

Élection du 1er adjoint : Anne-Marie MIVELLE est élue par 17 voix.

Élection du 2ème adjoint : Gérard MUGNIOT est élu par 19 voix.

Élection du 3ème adjoint : Lydie CHANEZ est élue par 17 voix.

Élection du 4ème adjoint : Carmen VALLET est élue par 16 voix.

Élection du 5ème adjoint : Pascale DUSSOUILLEZ est élue par 15 voix.

Indemnités des élus : le conseil municipal fait le choix de ne pas retenir les taux maximum prévus par la loi et de les diminuer. Maire : 31 %. 1er adjoint : 7 %. 2ème au 5ème adjoint : 4 %.

Délégations : différentes délégations sont confiées par le conseil municipal au Maire pour assurer la bonne administration de la Commune.

Commission, comités consultatifs : afin d'associer les habitants qui le souhaitent aux affaires communales, différentes commissions et comités consultatifs sont créés.

Représentations : différents délégués sont élus dans les organismes ou structures où la Commune doit être représentée.

▶ 22 juin 2020

Taux des taxes locales : après étude de différents scénarios et prise en compte du contexte budgétaire incertain avec la suppression progressible de la taxe d'habitation, le conseil municipal décide d'augmenter le taux communal de la taxe sur le foncier bâti de 2,5 % pour le porter à 9,52 % et le taux communal de la taxe sur le foncier non bâti de 2 % pour le porter à 25,47 %. Le produit fiscal communal attendu pour ces deux taxes est de 189 284 €

Chalet de la Bourre : afin de prendre en compte la période de fermeture administrative due à la crise sanitaire, le conseil municipal vote l'annulation des loyers du Chalet de la Bourre pour la période du 15 mars au 1er juin 2020.

Projet Centre bourg : le conseil municipal approuve le lancement d'une consultation pour le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre avec une première phase de sélection des candidatures puis la remise par 3 candidats d'une offre technique et financière ainsi que d'intentions architecturales permettant aux élus de choisir le projet qui aura la meilleure insertion dans l'environnement.

Pâturage : une contribution de 1 €/are est fixée pour le pâturage d'entretien attribué à différents habitants.

▶ 6 juillet 2020

Seigne des Barbouillons : les travaux de restauration hydrologiques de la tourbière sont présentés. Après le déboisement partiel, des travaux de mise en place de palissades en

bois et de bouchons seront réalisés pour permettre de remonter le niveau d'eau dans la tourbière et ainsi lutter contre son assèchement. Ces travaux sont réalisés en accord avec l'exploitant agricole qui occupe les terrains communaux et sont financés par des crédits européens, sous la maîtrise d'ouvrage de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue.

Cueillette : le conseil municipal approuve une convention de 3 ans autorisant la cueillette de plantes sauvages sur des terrains communaux dans un but de fabrication de savons et produits cosmétiques, à raison d'une redevance annuelle de 10 €.

Forêt : l'association « La Choue » est autorisée à implanter des nichoirs participant à la protection de la chouette de Tengmalm dans la forêt communale, en lien avec l'ONF.

Voirie : après discussion, le conseil municipal accepte de céder 402 m² de terrain d'aisance à 25 €/m², situé rue de la Fontaine à Essavilly. Ce terrain constitue un délaissé de voirie qui est ainsi déclassé du domaine public.

Voirie (2) : les travaux d'entretien annuel de la voirie communale sont attribués à l'entreprise CUENOT pour 2 245 €/jour. L'intervention devrait pouvoir se réaliser en 2 à 3 jours.

▶ 7 septembre 2020

École : les frais scolaires pour l'année 2019-2020 sont de 709,71 € par élèves. Ils sont facturés aux communes de Bief-du-Fourg (26 élèves) et Cerniébaud (2 élèves).

Domaine public : une demande d'installation d'un commerce ambulant de restauration rapide a été adressée. Considérant que la commune compte déjà 2 commerces ambulants de ce type, le conseil municipal, 7 voix contre, 3 pour et 6 abstentions, refuse cette installation supplémentaire.

Travaux électriques : en raison de coupures d'électricité récurrentes au niveau du bâtiment de la mairie, des travaux sont nécessaires pour sécuriser le bâtiment. Ces travaux sont confiés à l'entreprise Blondeau pour un montant de 2 127 € HT.

▶ 5 octobre 2020

Projet Centre bourg : les 3 offres et intentions architecturales rendues par les candidats retenus sont présentés aux élus. Les propositions de ARCHI•TECH, Georges LADOY et Jonathan SANCHEZ sont exposées et débattues. Et c'est finalement la propositions de ARCHI•TECH qui est retenue par 15 voix contre 1 pour Georges LADOY.

Centre périscolaire : le bilan de l'année 2019 est très positif et traduit une forte augmentation de la fréquentation. L'association fait état d'un exédent de 5 892,43 €, qui sera réinjecté dans le budget suivant pour limiter les subventions d'équilibre des communes, qui financent environ la moitié du fonctionnement du centre périscolaire.

Seigne des Barbouillons : la réserve naturelle régionale est actuellement gérée par l'association de la Seigne des Barbouillons et par l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue. Afin d'assurer un meilleur suivi administratif et financier, il est proposé que la Commune prenne la place de l'association en tant que co-gestionnaire, avec l'accord de la Région Bourgogne Franche-Comté qui maintiendrait son sontien financier. A l'unanimité, le conseil municipal approuve ce changement.

Tarifs : les élus décident de maintenir les tarifs communaux sans augmentation pour l'année 2021.

Ancien chalet : en raison du départ des locataires, le conseil municipal accepte de racheter la cuisine intégrée installée en 2014. Le montant défini est de 1 500 €.

Lotissement : le conseil municipal approuve une mission de médiation confiée à la chambre d'agriculture avec un exploitant agricole dans le cadre de l'acquisition d'une parcelle à urbaniser, pour un montant de 1 099,20 €.

Étude acoustique : une étude acoustique de la salle du conseil municipal est commandée au cabinet Allegro Acoustique pour 1 260 € TTC. Cette étude déterminera les possibilités de travaux d'amélioration de la qualité acoustique de cette salle.

▶ 2 novembre 2020

Ancien chalet : les menuiseries de l'ancien chalet de Communailles doivent être toutes remplacées par du double vitrage performant qui permettra d'assurer une meilleure isolation thermique du bâtiment. Des demandes de subventions se-

ront adressées à l'État, au Département et à la Communauté de communes pour ce projet estimé à 11 500 € HT.

▶ 7 décembre 2020

Tracteur : l'actuel tracteur communal, acheté d'occasion au début des années 2000, est en fin de vie. Il totalise plus de 13 000 h et nécessite de nombreuses réparations. Un groupe de travail a étudié 2 propositions de tracteurs d'occasion fournies par l'entreprise VALLET, en lien avec PF agricole. Après débat et examen, le conseil municipal retient à l'unanimité un modèle Massey Fergusson 4550 de 105 CV et 4 700 h, pour un montant total de 45 000 € HT, incluant la reprise du tracteur actuel.

Restaurant périscolaire : une extension du restaurant périscolaire est nécessaire pour faire face à la hausse importante des effectifs. Le projet est estimé à 40 100 € HT. Des subventions sont demandées à hauteur de 25 % chacun à l'État, au Département et à la Communauté de communes.

Liaison modes doux : la Commune envisage de réaliser une liaison pour les modes doux entre la colonie et Petit-Villard pour sécuriser les déplacements. Le projet est estimé à 9 000 € HT. Des subventions sont demandées à hauteur de 25 % chacun à l'État, au Département et à la Communauté de communes.

Salle des fêtes : le parquet de la salle des fêtes doit être ponçé et vitrifié pour en prolonger la durée de vie. Le projet est estimé à 10 000 € HT. Des subventions sont demandées à hauteur de 25 % chacun à l'État, au Département et à la Communauté de communes.

Monument d'Essavilly : le monument aux morts d'Essavilly sera rénové et son pourtour sera aménagé pour en limiter l'entretien grâce à du béton désactivé. Le projet est estimé à 9 000 € HT. Des subventions sont demandées à hauteur de 25 % chacun à l'État, au Département et à la Communauté de communes.

Mairie : des travaux d'amélioration de l'acoustique de la salle du conseil municipal ainsi que son équipement en moyens permanents de vidéoprojection et l'amélioration de l'éclairage sont nécessaires. De même, la petite salle de réunion sera transformée en bureau afin de maintenir l'organisation découlant des mesures sanitaires. Le projet est estimé à 24 500 € HT. Des subventions sont demandées à hauteur de 25 % chacun à l'État, au Département et à la Communauté de communes.

Salle Libellule : la salle Libellule (ancienne salle de l'ancienne école maternelle) est utilisée par l'école mais aussi par le relais assistantes maternelles et le centre périscolaire ponctuellement. Elle n'a pas été rénovée depuis sa construction en 1982. La rénovation permettra de reprendre les murs, l'éclairage et une partie des sanitaires. Le projet est estimé à 12 200 € HT. Des subventions sont demandées à hauteur de 25 % chacun à l'État, au Département et à la Communauté de communes.

Bassin de trop plein : pour éviter que des inondations se reproduisent à l'école en raison de la montée en charge du réseau unitaire d'assainissement lors des très forts épisodes pluvieux du printemps et de l'été, il est nécessaire de créer un bassin de trop plein de 200 m³ qui absorbera ces montées en charge. Ce projet prendra certainement place sous le bâtiment du projet Centre bourg. Le budget maximum est estimé à 96 855 € HT. Des subventions sont demandées à hauteur de 25 % chacun à l'État, au Département et à la Communauté de communes.

Nouveau préau : en raison de l'agrandissement du restaurant périscolaire, il est nécessaire de créer un nouveau préau. Le projet est estimé à 112 524 € HT. Des subventions sont demandées à hauteur de 25 % chacun à l'État, au Département et à la Communauté de communes. Le projet sera certainement mené à bien par la communauté de communes.

Seigne des Barbouillons : le conseil municipal approuve le programme d'actions 2021 pour la réserve naturelle.

Domaine public : une demande d'installation d'un commerce ambulant de restauration rapide a été adressée. A l'unanimité, le conseil municipal refuse cette installation supplémentaire, la commune comptant déjà 2 commerces de ce type.

Centre périscolaire : pour faire face à l'augmentation de la fréquentation, il est nécessaire d'acheter un nouveau four de remise en température à 14 niveaux (au lieu de 6 actuellement). Après avoir demandé 3 devis, le conseil municipal retient l'offre la mieux-disante de l'entreprise BERSOT pour 3 589 € HT.

Déneigement : pour faire face à l'absence temporaire d'un agent communal, le déneigement hivernal est réorganisé et une partie notable des hameaux est sous-traitée à l'entreprise Jeannin.

Aînés : afin de remplacer exceptionnellement le repas des aînés qui ne pourra être organisé en raison du contexte sanitaire, le conseil municipal approuve la distribution de bons d'achat de 15 € par personne de plus de 70 ans à utiliser dans les commerces de la commune.

FINANCES

Dépenses, recettes : des clés pour comprendre

Il n'est pas aisé de rendre compte le plus précisément et le plus simplement possible des affaires budgétaires d'une commune. Les pages qui suivent vous exposent les dépenses et les recettes de l'année 2019 à partir des comptes qui ont été approuvés début 2020. Ceux de l'année 2020 sont actuellement en cours de clôture et ne peuvent donc pas encore vous être présentés, sans quoi les informations ne seraient pas fiables.

CHIFFRES-CLÉS EN 2019

241 152,91 €
de dépenses de personnel

158 449,75 €
de recettes des ventes de bois

212 767,58 €
de charges à caractère général

125 231,22 €
d'investissements de voirie

9 591,05 €
d'intérêts d'emprunts

23 958,80 €
de travaux en forêt

268 015,90 €
d'impôts perçus

98 400,00 €
d'achat des parcelles d'extension de la carrière, pérennisant les recettes

76 745,00 €
de dotation de fonctionnement de l'État

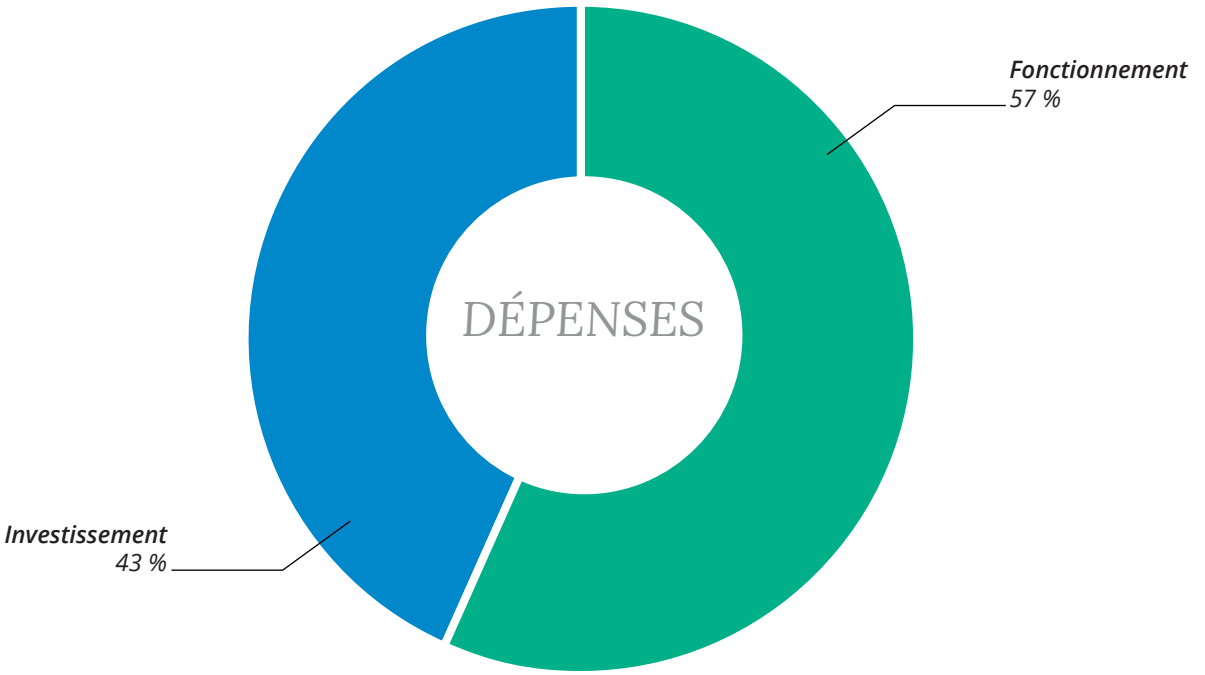
DÉPENSES
Fonctionnement
57 %
Investissement
43 %

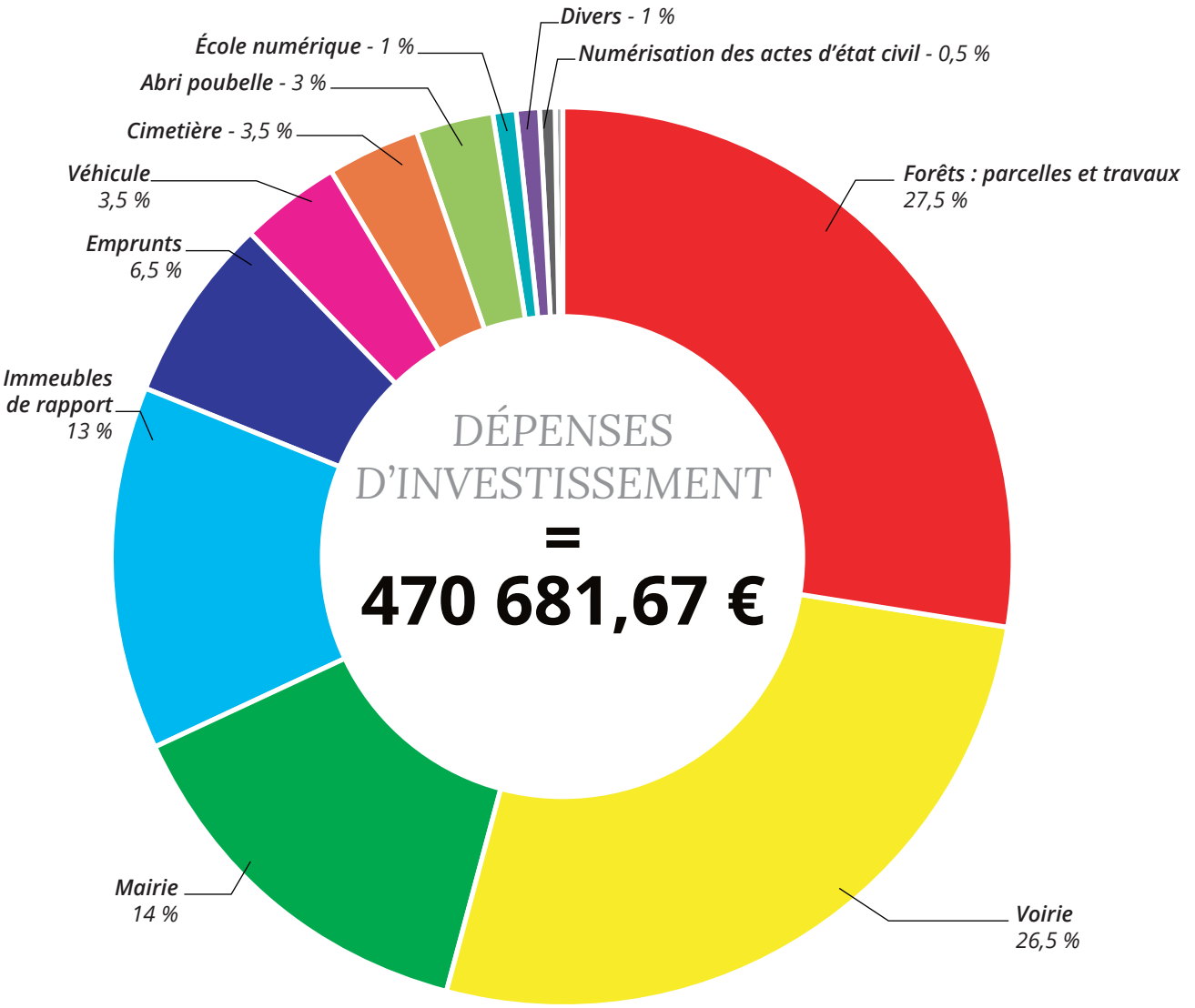
DÉPENSES
D'INVESTISSEMENT
=
470 681,67 €
Divers - 1 %
École numérique - 1 %
Numérisation des actes d'état civil - 0,5 %
Abri poubelle - 3 %
Cimetière - 3,5 %
Véhicule
3,5 %
Forêts : parcelles et travaux
27,5 %
Emprunts
6,5 %
Immeubles
de rapport
13 %
Mairie
14 %
Voirie
26,5 %

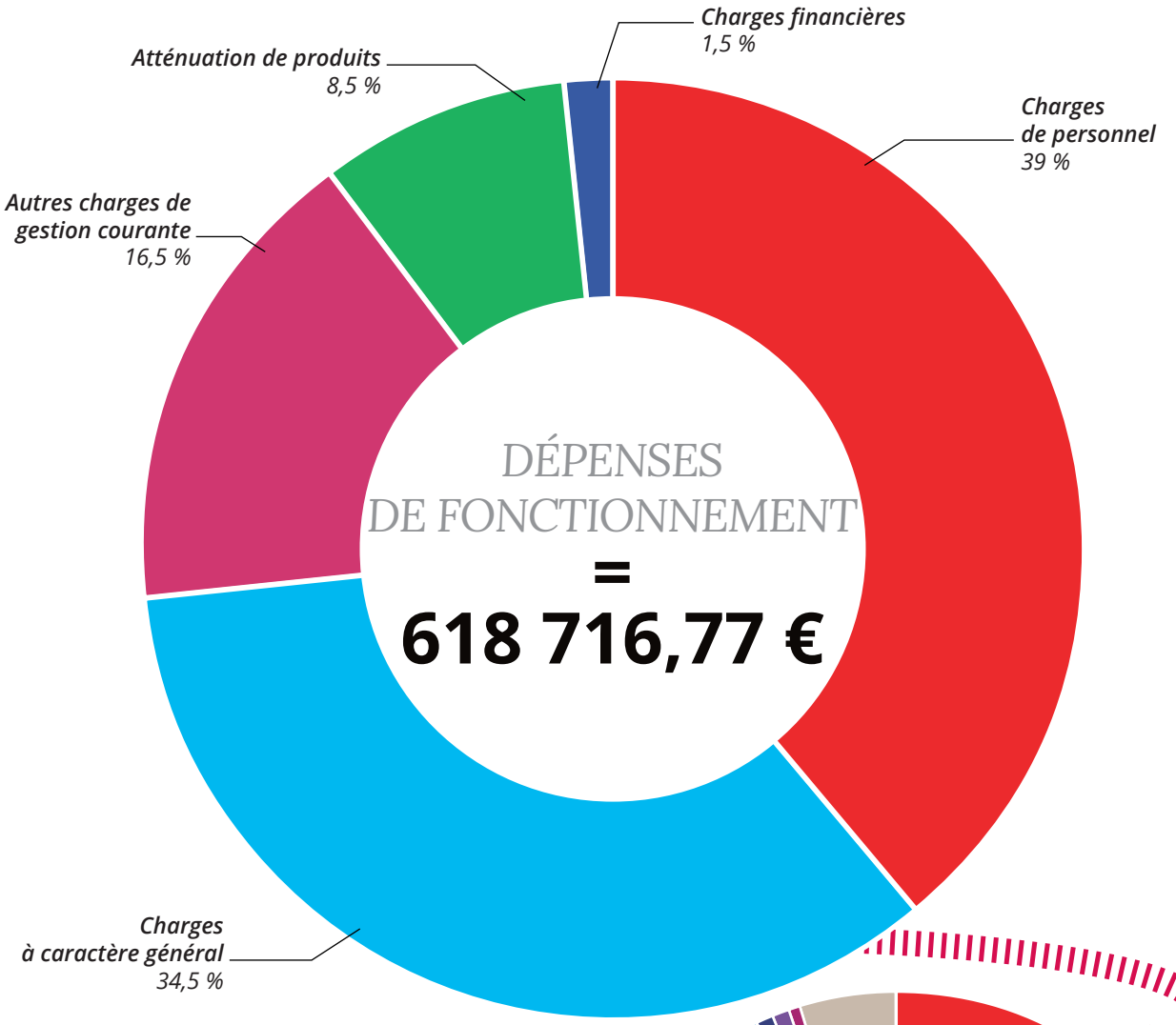

Détail des charges à caractère général

- Taxes foncières ..... 38 280,00 €
- Combustibles ..... 25 681,84 €
- Électricité ..... 24 206,65 €
- Contrats de prest. de services ..... 21 754,60 €
- Voirie ..... 11 531,36 €
- Frais de garderie (ONF) ..... 9 848,07 €
- Carburants ..... 7 413,56 €
- Fêtes et cérémonies ..... 7 272,32 €
- Transports collectifs (piscine) ..... 6 871,00 €
- Assurance multirisque ..... 6 223,35 €
- Fournitures de petit équipement ..... 5 063,98 €
- Entretien du matériel roulant ..... 4 941,45 €
- Fournitures de voirie ..... 4 485,36 €
- Maintenance ..... 3 870,00 €
- Bâtiments publics ..... 3 387,92 €
- Fournitures scolaires ..... 3 258,03 €
- Autres impôts et taxes ..... 3 098,61 €
- Instruction des dem. d'urbanisme ..... 3 095,00 €
- Télécommunications ..... 2 853,34 €

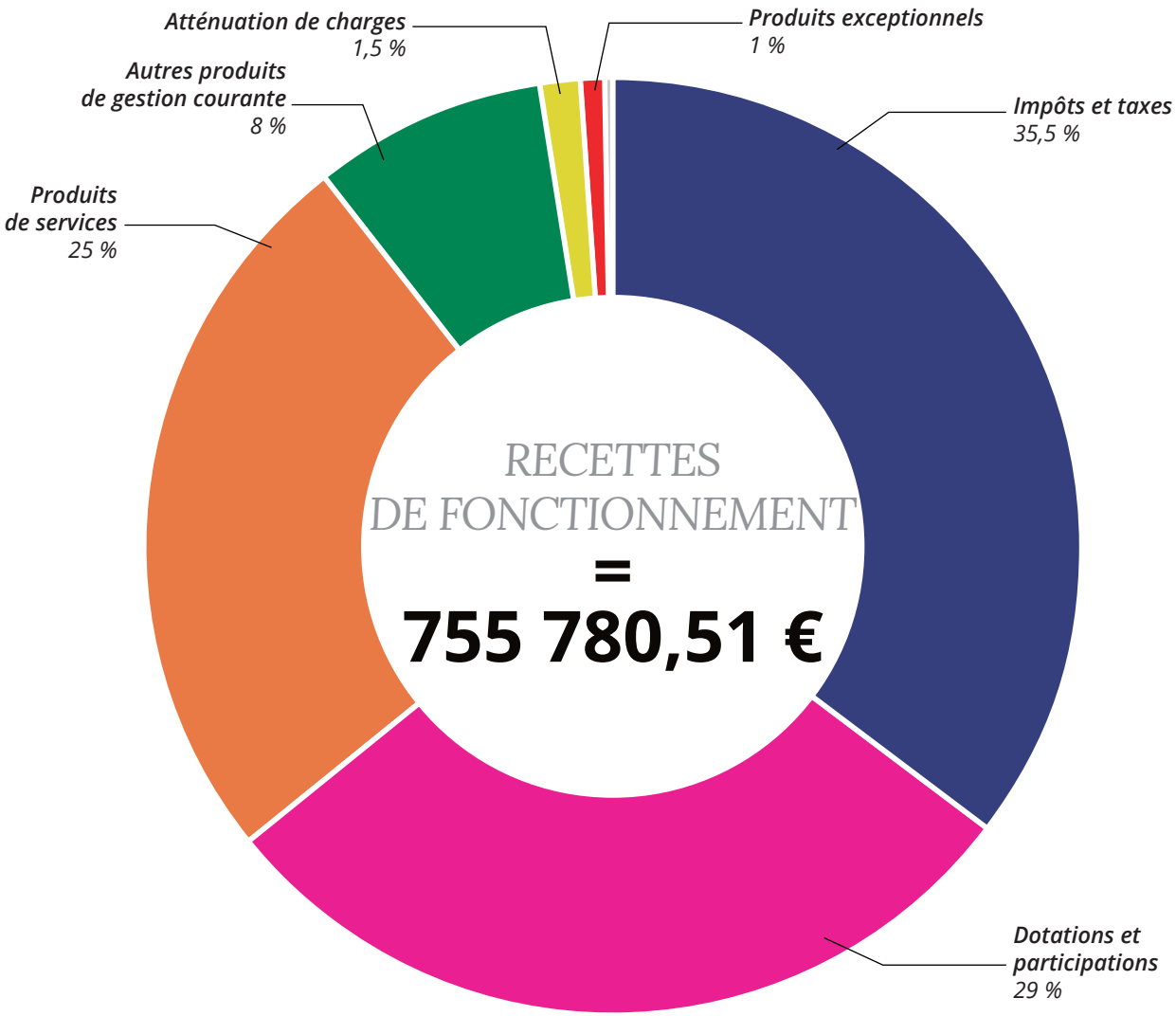

Retrouvez
les informations exhaustives
du compte administratif 2019
sur le site internet
de la Commune.
Scannez ce code !

INVESTISSEMENTS

Projet « Centre bourg » : enfin du concret !

Fruit d'un travail de réflexion engagé il y a une dizaine d'années, le projet « Centre bourg » est sans doute le projet le plus important et le plus structurant de l'ensemble de ce mandat municipal qui commence. Et cela à plusieurs titres :

- sa taille importante,
- sa position stratégique en plein cœur du bourg, à proximité des commerces et services,
- son contenu polyvalent, associant des logements et des équipements publics,
- son ambition d'exemplarité en matière énergétique, environnementale et de valorisation du bois en circuit court.

Bref historique du projet

- **2010-2017** : Visites de différents types de structures d'accueil et de projets de logements pour les personnes âgées (MARPA, maisons « Âges et Vie », foyers-logements…)
- **2012** : Acquisition de la « Maison Bourgeois », à côté de la mairie (ancienne Maison familiale, centre « Evasion 2000 »…)
- **2016-2017** : Étude de SOLIHA Jura sur les besoins des personnes âgées et étude de la faisabilité d'une réhabilitation de la « Maison Bourgeois » (finalement écartée car trop petite et non fonctionnelle)
- **2019-2020** : Choix des différents partenaires pour monter le projet et nous accompagner.

Des partenaires pour accompagner la Commune

La réflexion s'est poursuivie afin de déterminer comment la Commune, en tant que maître d'ouvrage, allait concrétiser ce projet et avec quels partenaires.

Tout a été défini et décidé chronologiquement.

Le 2 septembre 2019, le conseil municipal, par un vote, confie l'assistance à maîtrise d'ouvrage à SOLIHA. Je rappelle son rôle :

- finaliser et élaborer le programme de construction, fixer un coût de travaux et un bilan financier prévisionnel,
- participer aux études et aider la commune pour le montage financier de l'opération,
- accompagner la mise en service des logements adaptés aux personnes âgées.

Le 2 mars 2020, le conseil municipal, par un vote et après appel d'offres où 3 candidats ont postulé, choisit le SIDEC comme mandataire du projet. Sa mission : élaboration avec tous les acteurs du projet du cahier des charges, les missions, les compétences et les moyens de mise en œuvre, l'appréhension du projet dans sa globalité, pour finalement appel à candidatures aux cabinets d'architectes. La Commune délègue au SIDEC toute la gestion administrative et financière du projet, en raison de son expertise.

Le 21 juillet 2020, les élus de la commune se sont rendus au SIDEC pour examiner les 16 candidatures d'équipes de maîtrise d'œuvre (architectes) qui souhaitaient travailler

sur notre projet. Nous en avons retenu 3 qui ont pu présenter une offre et des intensions architecturales.

Le 11 septembre 2020, nous avons étudié, analysé les 3 propositions architecturales avec l'aide du SIDEC.

Le 21 septembre 2020, nous avons reçu les 3 cabinets d'architecte. Chacun a pu présenter son projet ,expliquer son choix, sa démarche de conception tout en ayant analysé les besoins du projet.

Le 5 octobre 2020, lors de la séance du conseil municipal, les élus responsables du projet exposent les 3 propositions. A cette même séance, c'est le cabinet d'architecte ARCHI•-TECH qui est retenu. Ce soir là , une étape est franchie !

Le 13 novembre 2020 a eu lieu une présentation d'un début d'esquisse du projet en visioconférence par M. Rognon, architecte, avec tous les partenaires. Nous avons pu lui adresser nos questions, nos interrogations. Suite à cela M. Rognon a apporté des changements, des améliorations.

Le 11 décembre 2020, l'architecte présente l'esquisse du projet et nous avons pu lui demander de nouveaux ajustements.

Le 18 décembre 2020, une rencontre avec tous les élus et les personnes de la commune ayant émis l'intérêt de prendre part au projet, s'est tenue à la salle des fêtes. Nous avons présenté l'esquisse, chacun a pu s'exprimer. Nous avons transmis au cabinet d'architecte les réactions constructives à différents changements éventuels et des questionnements légitimes des participants.

Le 26 février 2021, le cabinet ARCHI•-TECH nous présentera l'avant projet, plus précis et plus détaillé.

Nous entrons donc dans une phase du projet très pointue et intéressante. Tous les acteurs s'investissent considérablement.

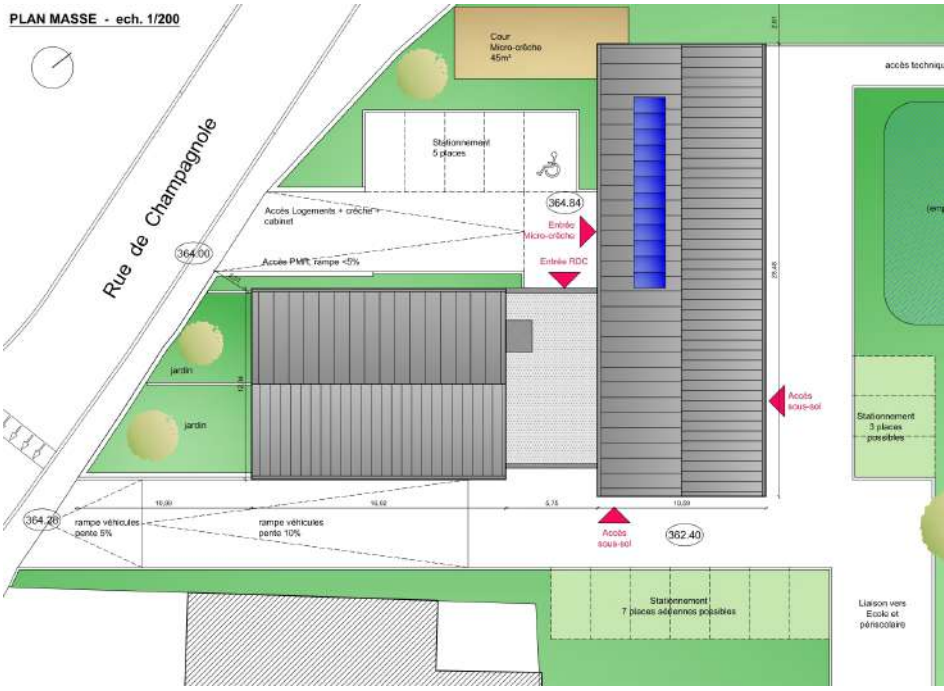

▲ *Implantation du nouveau bâtiment sur le site de la Maison Bourgeois*

▶ Contenu du projet

Compte tenu de sa position stratégique en plein cœur du village, la Commune a décidé de rassembler plusieurs destinations dans ce beau projet.

▸ 8 logements seniors

Construction d'un ensemble de logements neufs, bien conçus, confortables et avec de faibles charges (chauffage..).

L'objectif est de proposer des logements au cœur du village pour maintenir la population des personnes âgées dans des appartements adaptés plutôt que des maisons qui deviennent parfois trop grandes, trop lourdes à entretenir, trop chères et inadaptées au vieillissement.

Ainsi, nous allons construire 8 logements : 5 T3 de 71 m² environ et 3 T2 de 56 m² environ. Chaque logement disposera d'une cuisine semi-équipée, ouverte sur un vaste séjour, un cellier, une salle d'eau avec douche et WC accessibles, 1 ou 2 chambres, des rangements, une cave et un extérieur (balcon, loggia...). Tout est pensé pour le confort et l'autonomie des futurs habitants, avec des loyers modérés. Chaque logement disposera d'une place de stationnement couverte sous le bâtiment.

▸ Une micro-crèche

Sur un peu moins de 150 m², au rez-de-chaussée, la micro-crèche comprendra un vaste espace d'accueil et de jeux des enfants de moins de 3 ans, 2 dortoirs, une cuisine, un bureau, des sanitaires et une buanderie, des rangements et un vestiaire.

Les locaux seront mis en location et 10 enfants pourront être accueillis.

▸ Un plateau médical

A l'étage, sur environ 150 m², le plateau médical est destiné à permettre l'accueil de professionnels de santé (médical et paramédical), à court ou moyen terme. Il ne s'agit pas d'une maison de santé et encore moins de faire concurrence à la structure de Nozeroy, mais plutôt d'être complémentaire en offrant la possibilité à la population de Mignovillard de continuer à bénéficier d'une présence médicale et paramédicale à l'avenir.

Les locaux comprendront 3 cabinets, qui pourront être loués en permanence ou à la demande (une journée ou demi-journée par semaine, par mois...), un accueil et un espace d'attente, une salle de convivialité.

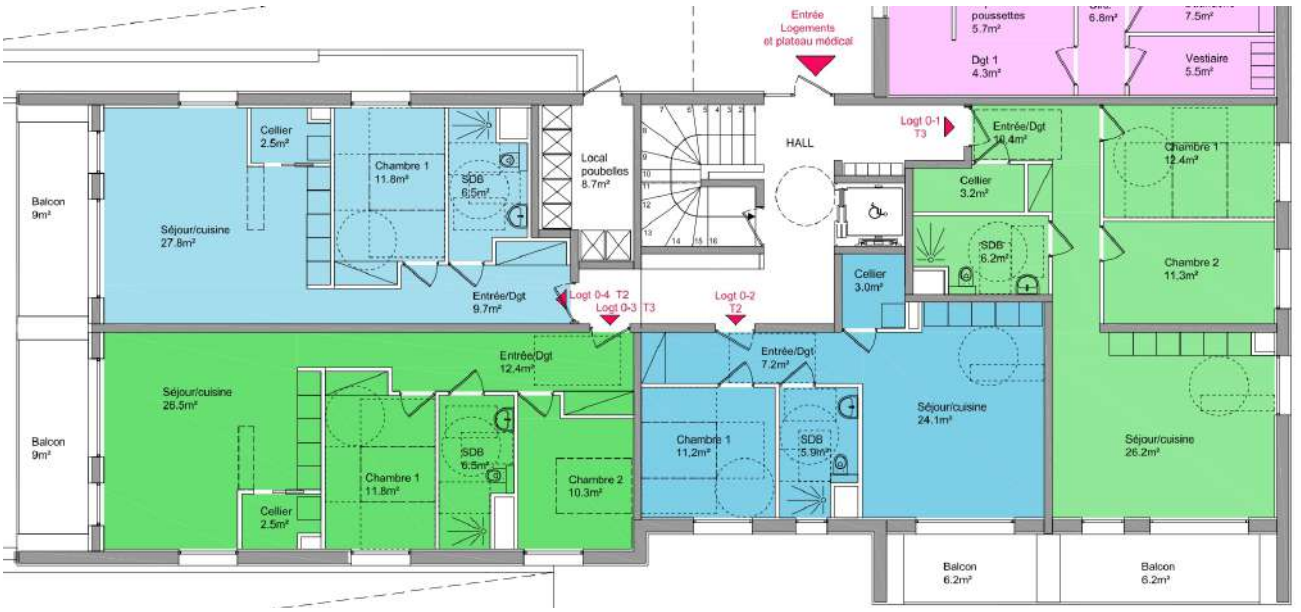

▲ *Esquisse (susceptible de modifications) des 4 logements du rez-de-chaussée*

Une chaufferie bois

Ce projet est l'occasion de concrétiser un souhait déjà ancien de la Commune : se doter d'une chaufferie bois pour moins dépendre des énergies fossiles comme le fioul et valoriser une ressource locale. La nouvelle chaufferie permettra d'alimenter le projet « Centre bourg », mais aussi la mairie, l'école, le centre périscolaire, la médiathèque et éventuellement la cure.

L'étude est en cours pour faire le choix entre les plaquettes forestières ou les granulés. Le réseau de chaleur ne sera pas davantage étendu parce que cela coûterait cher, obligerait à casser des routes et il ne serait pas pertinent de raccorder des équipements comme la salle des fêtes ou l'église qui n'ont des besoins en chauffage que très ponctuels et avec de gros volumes.

Exemplarité énergétique

Les projets publics sont l'occasion d'être exemplaires. C'est pourquoi la Commune a fait le choix de s'orienter vers un bâtiment à énergie positive (BEPOS, qui produit plus d'énergie qu'il n'en consomme), voire, en fonction des différentes études en cours, vers un bâtiment passif. Cela signifie que, par sa conception, la bâtiment en lui même ne consomme que peu voire pas d'énergie.

C'est un choix volontariste qui renchérit un peu le coût de construction mais qui, surtout, se traduira par des économies dans le fonctionnement du bâtiment et dans des charges allégées pour les locataires. C'est donc un choix d'avenir.

Nous allons également faire notre possible pour intégrer une citerne de récupération de eaux pluviales de toiture pour alimenter les toilettes des logements, avec un système de prise de relais par le réseau classique en cas de sécheresse.

Du bois communal

Autre choix volontariste de la Commune : celui d'utiliser, autant que possible, des bois communaux pour la construction du projet.

Cela devrait passer par l'utilisation des boix scolytés de la forêt communale – et ils sont nombreux malheureusement – pour fabriquer les murs du bâtiment. Nous espérons que les règles des marchés publics nous permettront bien de réaliser tout ceci en circuit court avec une transformation des bois à Mignovillard et une fabrication des murs en lamellé-croisé (CLT) dans la commune puisque nous disposons avec la Scierie Chauvin et l'entreprise XLAM de tous les atouts.

En fonction des possibilités, nous utiliserons peut-être également des feuillus pour les parements intérieurs, des parquets…

Calendrier prévisionnel

Le permis de construire devrait pouvoir être déposé au printemps 2021.

Les appels d'offres, pour le choix des différentes entreprises, devraient se dérouler avant l'été.

Si tout se passe bien, les travaux de démolition de la Maison Bourgeois devraient avoir lieu à la rentrée 2021, suivis des travaux de construction. Ces travaux, importants, doivent durer environ 14 mois, c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'année 2022.

Le budget prévisionnel est d'environ 2 M€ HT. Le financement sera assuré par des subventions et par des emprunts dont le remboursement sera couvert par les recettes des locations.

Pour notre commune, notre territoire, cette réalisation reste pertinente et innovante. Je remercie l'ensemble des élus, des habitants pour l'intérêt porté à ce projet.

Anne-Marie Mivelle
1ère adjointe au maire

« L'Épi », l'épicerie sociale

L'Epi est une épicerie sociale implantée sur notre commune depuis 5 ans et qui apporte un réel service aux familles résidant sur le plateau de Nozeroy .

Les denrées sont fournies par la Banque Alimentaire de Champagnole et sont essentiellement des produits de première nécessité.

Pour accéder à l'Epi, une évaluation sociale et budgétaire du foyer est réalisée par les travailleurs sociaux afin de définir l'ouverture des droits pour une durée de 3 mois renouvelable si nécessaire.

Pour l'année 2020, 12 familles, soit 26 personnes ont bénéficié de l'épicerie sociale, 980 kg de denrées alimentaires ont été distribuées à 0,30 €/kg facturé aux bénéficiaires.
Chaque lundi les semaines impaires, les permanences sont assurées par les élus et des bénévoles, : merci à eux !

A ce jour, 5 ans d'ouverture de l'épicerie, l'accueil des familles dans le besoin permet des échanges, avec les bénéficiaires, moments privilégiés pour les familles pour s'exprimer.

La démarche est déjà difficile, un sourire, une blague, un conseil permettent d'oublier un peu le quotidien.

Anne-Marie Mivelle
1ère adjointe au maire

Vous aider : les assistantes sociales

- **Ressortissants du régime général**
  Maison des solidarités de Champagnole
  20 av. Edouard Herriot - 39300 Champagnole
  Tél. 03 84 52 13 35
- **Ressortissants du régime agricole**
  Mutualité sociale agricole (MSA) de Pontarlier
  3 rue du Parc - 25300 Pontarlier
  Tél. 03 81 65 60 60

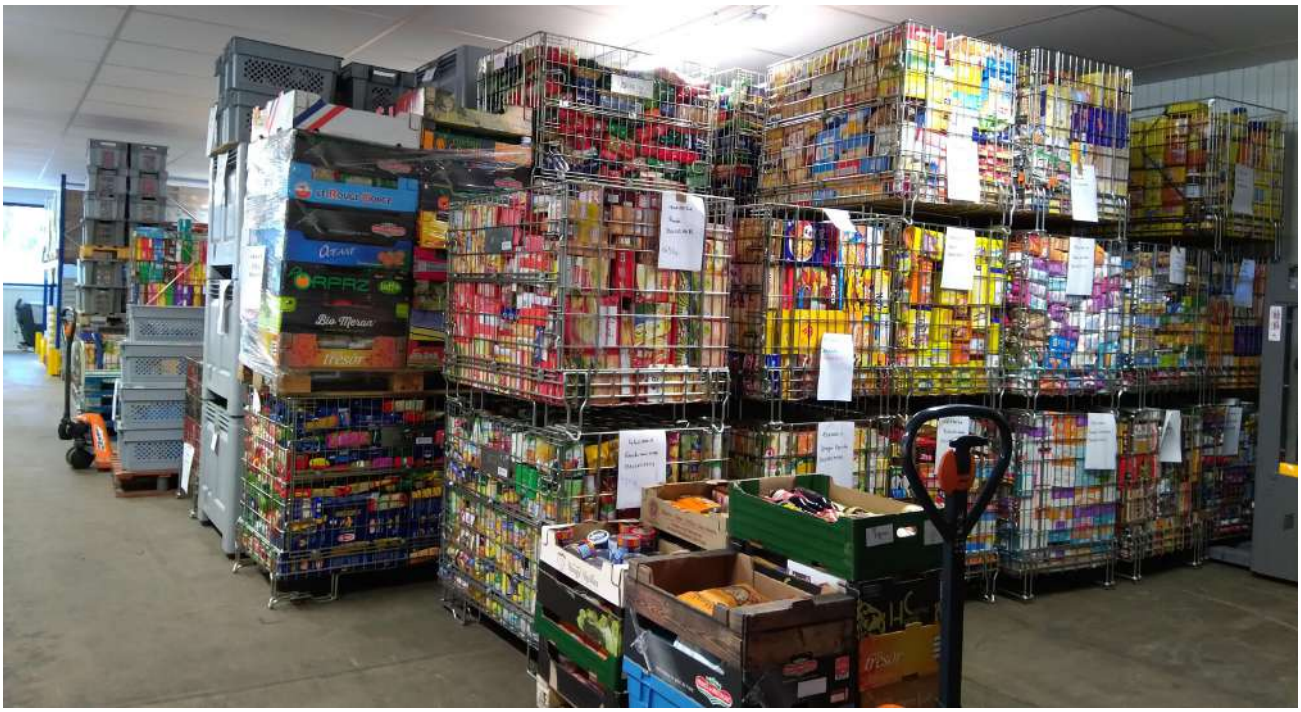

▲ *Les locaux de la Banque alimentaire à Champagnole*

Restaurant périscolaire, préau et micro-crèche en projets

Comme chaque année, les jeunes de Mignovillard, en tout cas ceux qui en avaient fait la demande grâce au formulaire en ligne, ont été invités à venir retirer leur carte « Avantage jeunes » offerte par la Commune le vendredi 11 septembre 2020. Cette année, en raison du contexte sanitaire, cette remise a eu lieu en plein air, au niveau de l'aire de jeux.

Cette action permet d'agir en faveur de la jeunesse du village, des 6ème à 18 ans inclus. La carte « Avantages jeunes », version Doubs-Haut-Doubs ou version Jura, donne droit à des réductions dans de nombreux commerces et pour de nombreuses activités tout au long de l'année.

Nouveauté cette année : la carte devient aussi une e-carte avec une application dédiée sur smartphone et plein de nouveaux avantages.

Pour ce nouveau mandat plusieurs projets sont en cours d'études.

▶ Extension du restaurant périscolaire

L'extension du restaurant périscolaire est la première priorité. En effet, il y a urgence. Les demandes d'inscription au périscolaire ne cessent d'augmenter et il manque de place.

La salle actuelle du restaurant, de moins de 30 m², a été conçue lors de l'extension de l'école alors qu'il n'y avait qu'une dizaine d'enfants le midi pour les repas. Depuis, la fréquentation n'a eu de cesse d'augmenter pour atteindre jusqu'à 45 élèves !

Le projet, c'est de faire l'extension au niveau du préau actuel. C'est la solution la plus simple, la plus rapide et la moins coûteuse. Cette extension de 40 m² permettra de plus que doubler la capacité du restaurant périscolaire.

Avec cette solution, nous pouvons nous appuyer sur tous les réseaux existants à proximité (ventilation, chauffage, électricité...) et nous pourrons avoir un espace modulable qui pourra être utilisé ou non en fonction de la fréquentation.

Ce projet est estimé à environ 40 000 € HT. Nous comptons sur le soutien financier de l'État, du Département et de la Communauté de communes.

Les travaux devraient se dérouler au mieux au printemps et au pire au cours de l'été 2021.

▶ Nouveau préau

L'extension du restaurant périscolaire à la place d'une partie du préau actuel nécessite la création d'un nouveau préau.

S'agissant de locaux scolaires, c'est la Communauté de communes qui va se charger du projet pour un nouveau préau couvert, simple et fonctionnel. Il sera implanté dans le prolongement de la salle Libellule (ancienne maternelle).

▶ Micro-crèche

Dans le projet Centre bourg est inclus un espace pour une micro-crèche.

Carmen Vallet
Adjointe au maire

ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE

Travaux en cours à la Seigne des Barbouillons

La Seigne des Barbouillons a été le centre de nos attentions cette année. En effet, une convention a été signée avec l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue pour effectuer des travaux de restauration hydraulique dans cette réserve naturelle régionale. Cet organisme public d'aménagement et de gestion des eaux assure une expertise technique, suit le chantier et apporte les financements (subventions européennes).

Ces travaux vont permettre de maintenir davantage d'eau au sein de la tourbière, en entravant les fossés créés dans les années 1970 par des ouvrages en bois, des bouchons minéraux qui seront installés et recouverts de tourbe pour assurer leur conservation. Au préalable, un chantier de déboisement a eu lieu à l'intérieur de la tourbière pour préserver au mieux ce milieu exceptionnel, avec l'appui technique de l'ONF.

D'autre part, il a été décidé que la Commune prendra le relais de l'association la Seigne des Barbouillons qui avait été créée en 1987 à l'initiative de quelques habitants soucieux de préserver ce site remarquable et qui assurait le rôle de co-gestionnaire de la réserve naturelle régionale pour la partie administrative et financière.

Souhaitons que tous ces travaux entrepris permettent de conserver au mieux cette belle tourbière.

Les journées du patrimoine ont pu une nouvelle fois avoir lieu sur notre Commune avec la visite guidée de l'église et son clocher.

Un poirier sera planté en l'honneur de l'âge centenaire de Mme Madeleine Courtois. Il sera installé sur l'aire de jeux vers l'école des Barbouillons.

Nous avons plusieurs projets à venir comme par exemple une liaison mode doux entre la colonie et Petit-Villard pour assurer la sécurité des nombreux piétons et cyclistes dans ce secteur dangereux.

Ayons tous à cœur de rendre notre commune agréable à vivre. Si vous avez des idées, n'hésitez pas à nous les partager.

Pascale Dussouillez
Adjointe au maire

La forêt tente de résister

Le constat, une fois de plus n'est pas réjouissant ! Depuis l'été 2018, qui a été marqué par une sécheresse et une chaleur exceptionnelles, puis l'été 2019, troisième été le plus chaud après 2003 et 2018, on voit que l'année 2020, elle, est en passe de rentrer dans les annales avec un déficit en pluie jamais observé.

Notre forêt connaît donc depuis quelques années des étés particulièrement chauds et secs, des hivers relativement doux avec peu de précipitation de neige.

Ces conditions météorologiques ont une vraie incidence sur notre forêt. Les arbres sont fragilisés et les épicéas sont très impactés par la prolifération des scolytes qui bénéficient de conditions de reproduction favorables à leur développement. Nous assistons de façon impuissante à la destruction de notre forêt par un minuscule insecte ravageur.

Le volume de bois secs est en perpétuelle augmentation, les marchés de l'emballage et du coffrage sont saturés et les prix des bois sur pied baissent malgré une activité très soutenue dans les scieries et une augmentation des prix du sciage de charpente.

Nous avons beau être actifs et réactifs, la commercialisation des bois n'est pas simple.

Les états d'assiette de coupes sont modifiés pour prioriser les exploitations dans les zones impactées par les scolytes.

Nous nous interrogeons quant aux stratégies de commercialisation à mettre en place pour garantir la réalisation du budget communal ? La gestion devient difficile. Nous sommes impuissants face à cette crise.

Les perspectives sanitaires sur 2021 sont pessimistes, cela risque encore de s'aggraver. Quand on parle forêt, on raisonne sur du long terme, voire du très long terme. On ne peut pas changer la forêt comme une culture du jour au lendemain. L'épicéa va-t-il disparaître de nos forêts et de nos paysages ? Quelles autres essences faudra-t-il implanter et quelles seront les conséquences de l'évolution climatique sur ces derniers dans 30, 60, 100 ans. Nos gros bois résineux ont mis plus d'un siècle à devenir majestueux.

A la crise des scolytes, s'invite la crise du covid. Par conséquent, il n'y a pas eu de regroupement en com-

▲ *La plaine de Combe Guyon est une petite combe à la fois riche et belle*

mission, pas de réflexion et d'échange en présentiel, confinement oblige !

Malgré tout, certaines actions ont pu être menées entre deux confinements. Les chasseurs ont réalisé leur corvée d'entretien des lignes. Il restera un peu de peinture à réaliser aux beaux jours avec le retour du printemps. Ils chassent le grand gibier et notamment le sanglier, qui a provoqué beaucoup de dégâts sur les terrains agricoles.

Notre garde forestier a continué d'œuvrer pour le bien de notre forêt, je le remercie pour le travail réalisé, son professionnalisme et surtout pour la commercialisation des lots de bois, pour nos temps de travail et d'échange afin d'assurer au mieux le suivi de la forêt.

Nous avons une fois de plus vendu des graines d'épicéa, la cueillette a eu lieu cet automne et 114 hectolitres de graines ont été récoltés. Elles sont de très bonne qualité.
2020 restera une année très particulière dans notre commune et dans notre quotidien.

Mais la forêt, ce n'est pas que les arbres qui la constitue, c'est aussi une faune qui y vit et qui a besoin d'elle pour vivre.

Lydie Chanez
Adjointe au maire

Des nichoirs pour protérer la chouette de Tengmalm

Sur proposition de l'association « La Choue » et en accord avec l'ONF, le conseil municipal a donné son accord pour la pose de 16 nichoirs pour protéger la chouette de Tengmalm dans la forêt communale.

La Nyctale de Tengmalm ou Chouette de Tengmalm ou, encore, Chouette boréale est une espèce de petit rapace nocturne de la famille des Strigidae. Difficile à observer, elle est protégée au niveau européen.

- Nom scientifique : Aegolius funereus
- Longueur : 21 – 28 cm
- Statut de conservation : Préoccupation mineure (Stable)
- Poids : 120 g (Adulte)
- Classification supérieure : Aegolius
- Ordre : Rapaces nocturnes

Son nid, ses œufs
La chouette de mœurs nocturnes est difficile à observer. Son alimentation est constituée principalement de petits mammifères. Elle capture des campagnols, tue des souris, des musaraignes et des petits oiseaux.

Sa technique de chasse est simple, elle se pose à l'affût sur des perchoirs en forêt et profite de l'effet de surprise pour capturer sa proie.

En début avril, débute la période du chant, tant que le mâle n'aura pas trouvé de compagne, il chantera de façon presque continue durant toute la nuit, pendant plusieurs jours voire plusieurs semaines.

Son habitat favori est la foret de conifères et la hêtraie sapinière de montagne.

Cette chouette est protégée par la commission européenne. Cette protection est due à la détérioration de son habitat par la déforestation et l'exploitation forestière. Elle bénéficie d'une protection totale sur le territoire français depuis l'arrêt ministériel du 17 avril 1981 relatif aux oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire. Il est interdit de la détruire, la mutiler, la capturer, l'enlever et de détruire ou enlever les œufs et les nids.

Bilan provisoire de l'année 2020

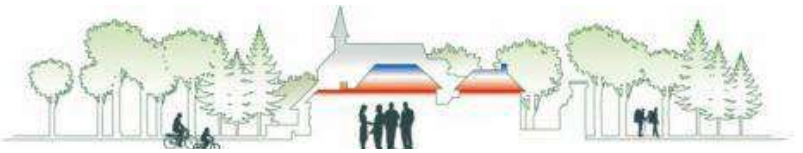

Forêt communale de Mignovillard

Aménagement(s) : 2009 - 2028

Bilan de l'année 2020 (Validation en cours)

Document édité le 26/11/2020 et établi au regard des éléments à disposition sous réserve d'erreur ou d'omission

Surface totale : 982,66 ha

Recettes (€ HT)	2020	2019
Ventes de bois façonnés	35 557,60	23 659,12
Ventes de bois sur pied	124 277,76	169 782,64
Chasse et pêche	583,71	583,71
Concessions et locations	0,00	0,00
Autres recettes	2 110,05	0,00
Total :	162 529,12	194 025,47

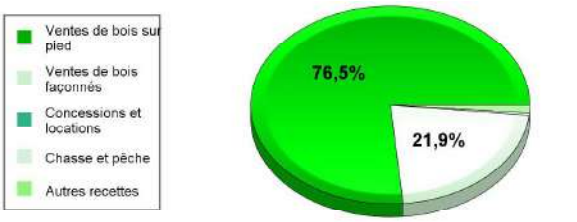

p.m Bois délivrés(€ HT)	2020	2019
Sur pied	0,00	6 631,00
Façonnés	0,00	0,00
Total	0,00	6 631,00

Dépenses (€ HT) Honoraires inclus	2020	2019
Services Forestiers Investissement	31 706,45	0,00
Services Forestiers Entretien	0,00	0,00
Travaux infrastructures Investissement	0,00	0,00
Travaux infrastructures Entretien	0,00	0,00
Frais de garderie et d'administration	18 012,52	11 813,39
Frais d'exploitation	0,00	8 090,03
Autres travaux	5 121,05	29 236,83
Total :	54 840,02	49 140,25

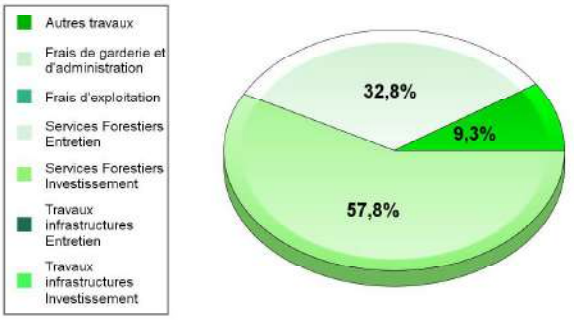

Bilan (€ HT)	2020	2019	Variation (€)	2018	Moyenne sur 3 ans
Recettes	162 529,12	194 025,47	-31 496,35	118 176,76	158 243,78
Dépenses	54 840,02	49 140,25	5 699,77	48 966,00	50 982,09
Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Remboursements FFN	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total :	107 689,10	144 885,22	-37 196,12	69 210,76	107 261,69

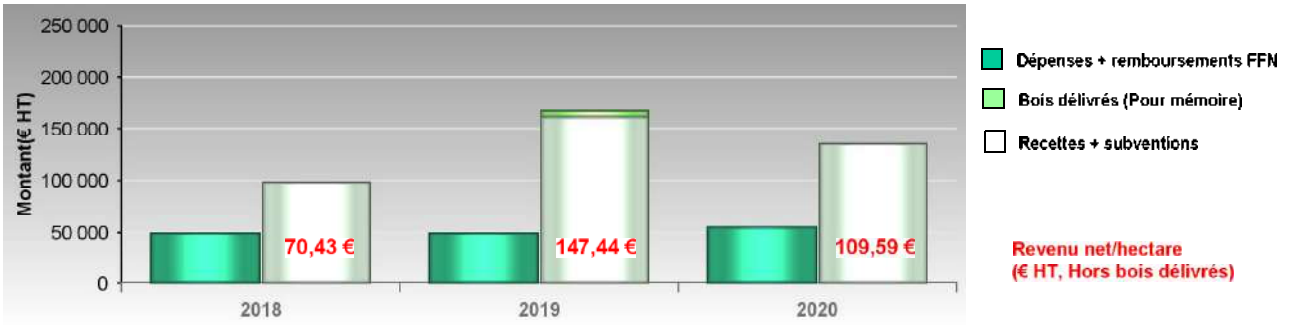

CIMETIÈRE

L'ossuaire communal refait à neuf

Les travaux annoncés ont été réalisés en 2020. L'entreprise Guillemin a réalisé la réfection du crépi du mur du fond du cimetière, la couvertine et les fissures les plus importantes. Cette portion était particulièrement dégradée du côté intérieur du cimetière et certaines parties menaçaient des s'écrouler. Ainsi, depuis plusieurs années maintenant, le mur du cimetière est peu à peu repris.

Comme prévu également, l'entreprise Gauthier a effectué la réfection de l'ossuaire communal. Il a fallu reprendre la maçonnerie et poser ensuite une dalle de marbre. Désormais l'ossuaire est une réelle tombe commune dont l'état manifeste le respect que nous devons aux défunts dont les ossements ont été transférés.

L'ensemble de ces travaux a coûté environ 14 000 € TTC. Ils ont été permis grâce à un legs de 10 000 € de M. Bruno Schmid, décédé en janvier 2019. Une plaque de remerciement, en sa mémoire, sera apposée dans le cimetière.

Pour l'année à venir, est prévu l'aménagement d'un coin destiné au tri des déchets (fleurs fanées, plastiques, emballages..) avec différents bacs déposés à l'entrée droite du cimetière.

D'autre part, un banc sera installé dans le cimetière pour faciliter le recueillement et la possibilité d'échanges, de rencontres avec d'autres personnes dans ces lieux.

Enfin, devant le succès rencontré par les cavurnes (4 sur 5 étant déjà attribués), la Commune va étudier la possibilité d'aménager une nouvelle série de 5 cavurnes.

Vérifiez vos droits, prenez vos dispositions

Les déces font partie des événements de la vie qui peuvent, malheureusement, survenir à tout moment.

La Commune, en lien avec les professionnels du secteur, est là pour accompagner les familles dans le deuil et dans la gestion des formalités, en particulier liées au cimetière communal.

Tombe en pleine terre, caveau, cavurne, case de columbarium ou dispersion des cendres : chacun peut faire valoir son choix personnel.

Mais il est important, si ce n'est indispensable, de vérifier de son viviant ses droits éventuels sur des concessions familiales existantes ou de prendre ses dispositions pour éviter que ses proches soient pris au dépourvu.

La Commune doit veiller au strict respect des dispositions des actes de concession qui, parfois, ont été rédigés de façon limitative il y a longtemps.

Même si tous les membres d'une même famille sont d'accord pour une inhumation, la Commune ne pourra l'autoriser si elle n'a pas été prévue initialement.

Prenez contact avec le secrétariat de mairie pour vérifier vos droits et/ou prenez vos dispositions avec l'achat d'une concession.

URBANISME & VOIRIE

Un projet ?
Une demande ?
Des travaux ?

Contactez la mairie ***préalablement*** *à tous travaux !*

• • •

Changement de portes ou de fenêtres
Création ou modification d'ouvertures
Ravalement ou isolation de façade
Construction d'un abri de jardin ou pour animaux
Toute construction, extension ou aménagement de surface intérieure
Aménagement d'une piscine, même démontable
Création ou modification d'une clôture, d'une toiture
Raccordement aux réseaux avec traversée de chaussée ou d'accotement
Stationnement de grue, de matériaux, de benne sur le domaine public
...

URBANISME, VOIRIE

Une année presque blanche

2020 restera une année blanche pour la voirie. En effet les épisodes de confinement successifs liés à la pandémie, ainsi que le changement d'équipe municipale ne nous ont pas permis d'organiser une réflexion sur les travaux de voirie à conduire durant le mandat qui commence.

Nous avons toujours dans nos dossiers différents projets d'aménagement de voirie et nous espérons réunir prochainement la commission voirie chargée de définir les choix d'aménagement de voirie à hauteur des investissements du mandat précédent.

Seul projet que l'on peut annoncer de façon certaine, en 2021 : nous procéderons à la réfection du rampant du plateau ralentisseur situé devant la mairie (au droit de CocciMarket), celui-ci présentant avec les années une déformation importante. Ces travaux deviennent urgents.

Cette année nous avons consacré 2,5 journées à l'entretien de nos routes (point à temps partiel). Ces interventions restent indispensables au maintien des voies en attente d'aménagement ou de renouvellement de couches de roulement.

Urbanisme

Le document d'urbanisme communal opposable aux tiers, appelé PLU (plan local d'urbanisme) est en perpétuelle adaptation. Sous l'autorité de la communauté de communes, compétente pour les documents d'urbanisme communaux, notre PLU a fait l'objet d'une modification, qui devrait être approuvée par le conseil communautaire au premier semestre 2021.

Cette modification a porté sur l'adaptation du PLU pour prendre en compte l'évolution des réflexsions dans le secteur mairie-école / Maison Bourgeois / Cure, afin d'avoir un aménagement structuré et cohérent. Elle a porté également sur la nouvelle délimitation des zones 1AU de la Croix Bernard, associée à à des précisions dans les orientations d'aménagement et de programmation, pour prendre en compte le travail prospectif qui avait été réalisé en 2016-2017 avec le CAUE (conseil d'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement). Les précisions apportées concernent notamment la gestion des eaux pluviales, la qualité environnementale des projets, le maillage viaire, les typologies de logements, pour avoir - quels que soient les porteurs de projets - des aménagements cohérents et qualitatifs dans le temps.

Enfin le projet « Centre bourg » est sur de bons rails (lire par ailleurs). Récemment, la présentation de l'esquisse à un public restreint, compte tenu des contraintes sanitaires, a permis de soulever quelques interrogations et de formuler des adaptations à intégrer au niveau de l'avant-projet. Une présentation publique sera rélisée dès que les conditions sanitaires le permettront.

Faisant suite à la volonté du maire de ne pas donner un avis en solitaire sur tous les dossiers de demande d'autorisations d'urbanisme, la commission « Urbanisme » se réunit toutes les deux semaines afin de rendre un avis collégial sur les projets. Cette réunion est particulièrement suivie par de nombreux membres qui découvrent les subtilités du règlement du PLU.

Gérard Mugniot
Adjoint au maire

EN 2020...

Ici et là, d'autres concrétisations

Terrain synthétique

Sous la houlette du SIVOM du Plateau de Nozeroy, qui rassemble les 25 communes du secteur, le demi-terrain d'entraitement a été remplacé par un terrain synthétique pour le football, à destination prioritairement du FCC La Joux. C'est un bel équipement qui a pu voir le jour grâce à de nombreuses subventions.
Coût : 287 000 € HT dont 80 000 € restant à la charge des communes (env. 18 000 € pour Mignovillard)

Nouvelles portes pour la salle des fêtes

Elles avaient fait leur temps. Les 2 portes du sas d'entrée à la salle des fêtes ont été remplacées par l'entreprise Guillemin.
Coût total : 7 164,00 € TTC

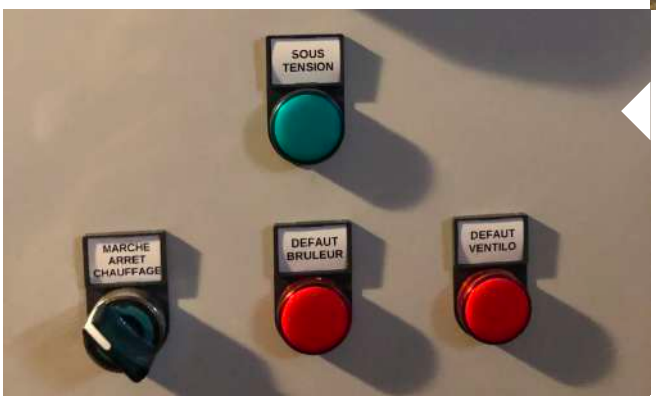

Travaux électriques

Quelques travaux de sécurisation et de mise aux normes électriques ont été réalisés en 2020 tant dans le bâtment de la mairie par l'entreprise Blondeau qu'à l'église pour l'entreprise Vacelet.

Trois masques par habitant

Le conseil municipal a doté chaque habitant de plus de 11 ans de 3 masques en tissu, dans cette période de crise sanitaire, dès la fin du mois de mai. Cet équipement minimal a permis à chacun de respecter les consignes sanitaires et de limiter la propagation du virus.
Coût total : 1 404,17 € TTC, grâce au soutien financier de l'État, la Région et la Comcom

Des projets à foison pour l'année 2021

L'année 2021 devrait voir la concrétisation de plusieurs projets communaux, en plus du démarrage du projet « Centre bourg ».

Il faut dire que les collectivités sont incitées à investir pour participer à la relance de l'économie. C'est ainsi que l'État, le Département et la Communauté de communes ont mis en place un plan de relance pour les investissements inférieurs à 70 000 € HT, qui peuvent bénéficier de 25 % de subvention de chacun, sous réserve du respect de critères.

C'est donc particulièrement intéressant puisque les projets peuvent être subventionnés à hauteur de 75 %, la Commune n'ayant à autofinancer que le quart des dépenses. Voici la liste des projets déposés :

▶ Extension du restaurant scol.

40 m² supplémentaires : voilà qui donnera un peu d'espace supplémentaire aux enfants pour manger le midi. C'est plus qu'un doublement de la surface actuelle, devenue trop petite. Cette extension est rélisée en prenant de l'espace sur le préau actuel qui changera de fonction. C'était la solution la plus rapide et la moins chère pour continuer à profiter de la cuisine à liaison froide. Coût estimatif des travaux : 40 100 € HT.

La communauté de communes en profitera pour créer un nouveau préau dans le prolongement de l'ancienne école maternelle. Les communes de Mignovillard et Bief-du-Fourg financeront 50 % de ces investissements, au prorata de la population.

▶ Monument aux morts d'Essavilly

Le monument aux morts d'Essavilly sera rénové et son pourtour sera aménagé pour en limiter l'entretien grâce à du béton désactivé. Le projet est estimé à 9 000 € HT.

▶ Mairie

Des travaux d'amélioration de l'acoustique de la salle du conseil municipal ainsi que son équipement en moyens permanents de vidéoprojection et l'amélioration de l'éclairage sont nécessaires. De même, la petite salle de réunion sera transformée en bureau afin de maintenir l'organisation découlant des mesures sanitaires. Le projet est estimé à 24 500 € HT.

▶ Liaison « modes doux »

Circuler à pied ou à vélo le long de la RD 107 vers la colonie de Petit-Villard n'est pas chose aisée. Si l'association foncière et le Département en sont d'accord, la Commune aménagera une section de 200 m de chemin piétonnier sécurisé pour rejoindre Petit-Villard depuis la colonie. Un petit chaînon très important pour sécuriser les trajets alternatifs à la voiture. Coût estimatif des travaux : 9 000 € HT.

▶ Parquet de la salle des fêtes

Le parquet de la salle des fêtes doit être ponçé et vitrifié pour en prolonger la durée de vie. La dernière opération de ce type remonte à une quinzaine d'années. Il est donc plus que temps. Coût estimatif : 10 000 € HT.

▶ Salle Libellule

La salle Libellule (ancienne salle de l'ancienne école maternelle) est utilisée par l'école mais aussi par le relais assistantes maternelles et le centre périscolaire ponctuellement. Elle n'a pas été rénovée depuis sa construction en 1982. La rénovation permettra de reprendre les murs, l'éclairage et une partie des sanitaires. Le projet est estimé à 12 200 € HT.

▶ Bassin de trop plein

La Commune profitera du projet « Centre bourg » pour aménager en sous-terrain un bassin de trop plein de 200 m³ permettant d'accueillir les eaux pluviales qui saturent le réseau lors des forts épisodes du printemps et de l'été, qui, ces dernières années, ont provoqué des inondations à l'école ou des désagréments chez les riverains. Coût estimatif : 100 000 €.

ÉDUCATION

L'année scolaire 2019-2020 à l'école des Barbouillons

L'équipe éducative de l'année scolaire 2020-2021

L'école des Barbouillons à Mignovillard accueille cette année 126 élèves, répartis ainsi (au 1er déc.) :

Classe de Petite et moyenne sections

- Enseignante : Émilie Cuenot
- ATSEM : Blenda Mateus
- Effectifs : 27 élèves (14 PS, 13 MS)

Classe de Moyenne et grande sections

- Enseignante : Anne-Sophie Alpy
- ATSEM : Céline Lonchampt
- Effectifs : 27 élèves (8 MS, 19 GS)

Classe de CP-CE1

- Enseignante : Véronique Grémion
- Effectifs : 28 élèves (12 CP, 16 CE1)

Classe de CE2-CM1

- Enseignantes : Mélanie Bourgeois et Anaëlle Debot
- Effectifs : 24 élèves (14 CE2, 10 CM1)

Classe de CM1-CM2

- Enseignantes : Johanna Joly et Anaëlle Debot
- Effectifs : 20 élèves (10 CM1, 10 CM2)

Le cirque « Va et vient » de Crotenay à l'école

Dans le cadre du projet cirque, les enfants des cinq classes de l'école ont eu l'occasion de participer à la première phase du projet dans la semaine du 9 au 13 mars 2020, à raison d'une séance par jour et par classe.

Lors de ces séances menées par deux animateurs du cirque, les enfants se sont exercés à diverses techniques telles que :

- la jonglerie avec balles, bâtons du diable, foulards…
- l'équilibre avec objets telle que la boule,
- l'acrobatie individuelle et réalisations collectives,
- l'expression artistique avec notamment un travail sur les émotions.

Toutes ces activités organisées sous forme d'ateliers, de jeux se sont déroulées dans la bonne humeur avec des enfants ravis et très intéressés !

A l'issue de cette semaine de découverte, chaque enfant devait normalement choisir un domaine dans lequel il devait s'entrainer plus particulièrement afin d'aboutir au mois de mai à une représentation sous chapiteau. Mais le confinement en a décidé autrement…

À la découverte des poneys à Chaux-Neuve !

Avec les élèves de moyenne section de maîtresse Émilie, nous sommes allés au centre équestre de Chaux-Neuve le 12, le 19 et le 26 novembre 2019.

Nous avons visité le centre équestre et découvert : le club house, le manège, la sellerie, les box, l'écurie des poneys, la carrière et les prés.

Nous avons appris à brosser les poneys, curer les pieds, tenir les rênes.

Nous sommes montés sur les poneys beaucoup de fois. Il y avait Lumineuse, M&Ms, Blanco, Paola, Minikum, Nanni et Kerida. Nous avons appris à nous arrêter, à tourner autour du rond-point, à traverser un jardin sans que le poney marche sur les fleurs.

Nous avons aussi regardé des livres, dessiné, colorié, découpé et collé des petits papiers sur un poney.

Le dernier jour, nous avons fait une chasse au trésor, une balade dehors et de la voltige !

Nous avons beaucoup aimé aller au poney à Chaux-Neuve !

Nous avons appris les parties du corps du poney.

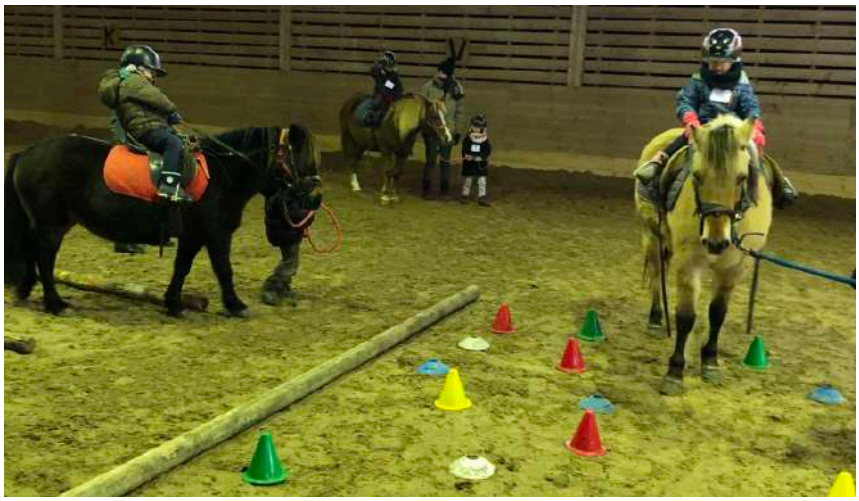

▲ *On se promène dans le « jardin »*

Nous avons appris ce que mangeait le poney et ce qu'il ne mangeait pas.

Nous avons appris le nom des brosses.

Lundi 16 décembre 2019, nos moniteurs et monitrices sont venus à l'école. Nous leur avons expliqué le travail que nous avions fait à l'école et montrer les photos. Nous leur avions aussi fait un tableau pour leur dire merci et cuisiné des « gâteaux-poneys » !

Les MS et les GS de 2019-2020

▼ *Que mangent les poneys ?*

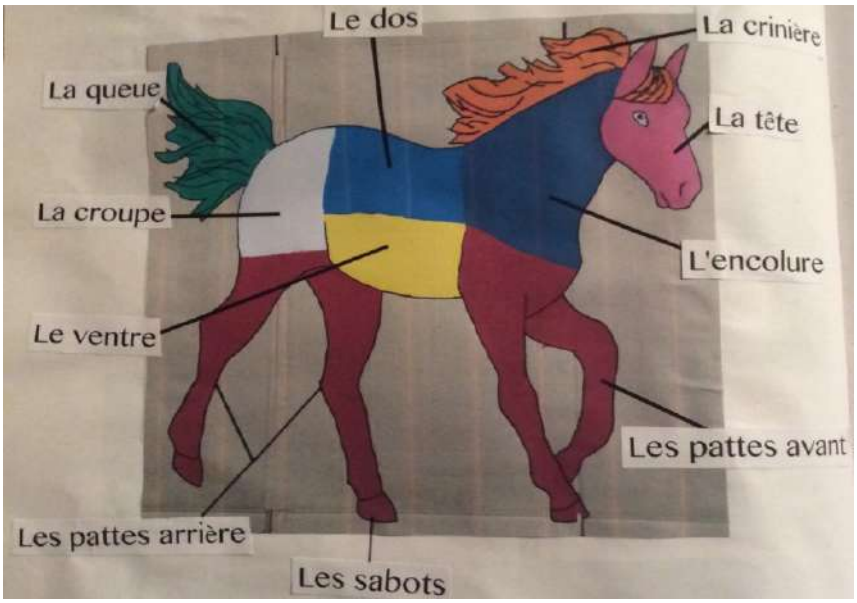

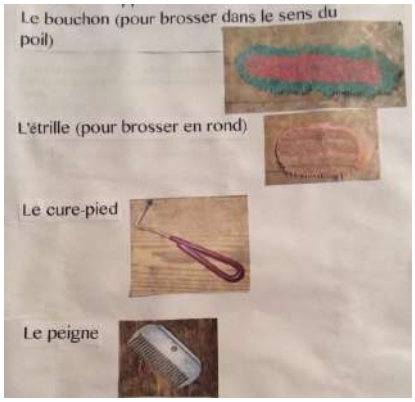

5 pays à découvrir et à exposer

Au mois de janvier et février 2020, tous les élèves de l'école ont travaillé sur 5 pays dans le cadre du projet d'école : les 5 classes ont été mélangées et les élèves ont travaillé avec les 5 maitresses. Le décloisonnement a eu lieu les mercredis matins.

Les 5 pays choisis étaient le Japon, le Brésil, l'Egypte, le Groenland et la Russie.

Le lundi 17 février 2020, après la classe, le travail a été exposé à la salle des fêtes. Les familles ont ainsi pu découvrir les drapeaux, la langue, les costumes et autres coutumes, des albums, des œuvres d'art, et des plats traditionnels que tous ont eu la chance de goûter !

Les élèves ont apprécié le mélange des classes et la mise en place du tutorat qui en découle. Les parents sont venus nombreux avec leurs enfants.

Quiz : connaissez-vous ces pays ?

Associez les drapeaux, les pays et les capitales.

	Groenland	Moscou
	Égypte	Brasilia
	Japon	Le Caire
	Russie	Tokyo
	Brésil	Nuuk

La flashmob des CE2, CM1 et CM2

Les élèves de l'école des Barbouillons ont dansé lors d'une flashmob, c'est-à-dire une chorégraphie, sur la chanson « Le Coach » de Soprano, pour fêter la fin de l'année scolaire et les retours à l'école tous ensemble après le premier confinement.

Cette chorégraphie a été d'abord préparée à distance grâce à des vidéos envoyées par les enseignantes, puis à l'école tous ensemble.

Le jour de la flashmob, des parents sont venus admirer le show des enfants.

C'était si entraînant que les plus petits (CE1, CP et même maternelles) sont venus rejoindre les grands pour danser.

Un conteur dans les classes

Jeudi 24 et vendredi 25 septembre 2020, un conteur est intervenu dans chaque classe pour proposer des contes et des conférences sur le respect, adaptées aux enfants.

Dan, le conteur, a abordé à travers ses contes les notions de respect, de fraternité et de confiance en soi.

Au début de chaque intervention, Dan propose une initiation à la méditation.

Dans chaque classe, il a conté *« La petite étoile qui avait peur de la nuit »*, un conte sur la peur et la confiance en soi. La phrase clé du conte étant *« il suffit que je me mette à briller pour que la pénombre n'existe plus. »*

Et dans la classe des CE2, CM1 et CM2, le conte parlait de l'origine des droits des enfants *« La communauté des Sceaux »*. A travers une expérience à faire chez eux avec leurs parents, Dan propose aux enfants d'observer comment ils modifient le comportement des adultes… et de comprendre conscience de ce qu'est le respect de soi.

Chaque enfant, qui a bénéficié de ce conte, est reparti avec une affiche des droits des enfants.

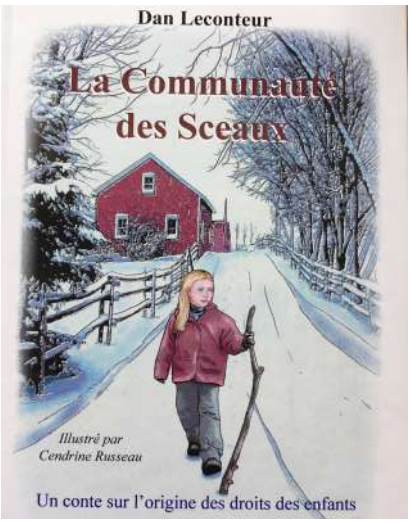

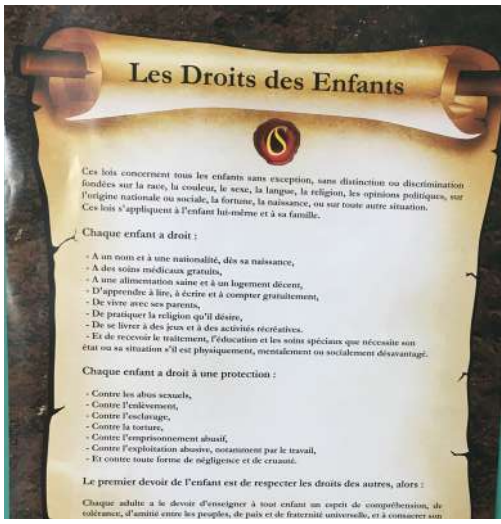

ENFANCE

Fréquentation au beau fixe au centre périscolaire

Je commencerai cette présentation, en remerciant Carmen Vallet pour toutes ses années passées à la présidence de l'association Arc-en-Ciel. C'est avec plaisir que je prends le relais, pour continuer à vous apporter le plus de services et de satisfactions possibles.

Beaucoup de choses sont à découvrir pour moi, c'est pour cela que je remercie déjà les membres du bureau de leur aide, de leur soutien et de leur engagement. Je compte, bien sûr, sur Christine qui est toujours là pour répondre aux questions et pour m'éclairer sur le fonctionnement. Merci à elle.

Cette année, le bureau de l'association compte 4 nouveaux parents d'élèves pour rejoindre les 5 parents déjà engagés au conseil d'administration.

En plus de ces changements, cette année est particulière pour le centre périscolaire suite à la pandémie : le confinement du printemps a fortement réduit l'activité de l'association.

Depuis le printemps, les élèves de CP et CM mangent dans la salle du périscolaire pour pouvoir respecter au mieux le protocole sanitaire au vu de l'effectif grandissant.

Effectivement avant le second confinement, certains midis, 45 enfants étaient présents. Actuellement, il y a un peu plus de 25 enfants le midi, ce qui permet de respecter le protocole.

Tous les jours, un peu plus de 10 enfants de moins de 6 ans sont présents au périscolaire. Le matin, on compte en moyenne 10 enfants et entre 15 et 20 le soir où des activités sont proposées.

Le nombre d'inscription en soirée dépend de l'activité proposée. Pour l'instant les activités proposées ont été le Tag à l'arc, l'atelier peinture avec Mireille Grille, des ateliers d'activités manuelles thématiques.

Le soir sans activité, on compte un peu plus de 10 enfants, Christine arrive donc à gérer les devoirs.

Au niveau des investissements : des travaux vont être réalisés pour agrandir la cantine : ils débuteront courant du printemps 2021.

Le four de la cantine vient d'être changé pour avoir une plus grande capacité de réchauffe.

Aujourd'hui l'association, et les maires de Mignovillard et de Bief-du-Fourg, réfléchissent à mettre en place un service supplémentaire au périscolaire, à savoir la cantine le mercredi midi et une activité périscolaire le mercredi après midi. Ce projet reste encore à approfondir et à travailler.

Je tiens à remercier les deux communes pour leurs aides et leurs soutiens envers Arc-en-Ciel.

Céline Lhomme
Présidente

Recettes en 2019

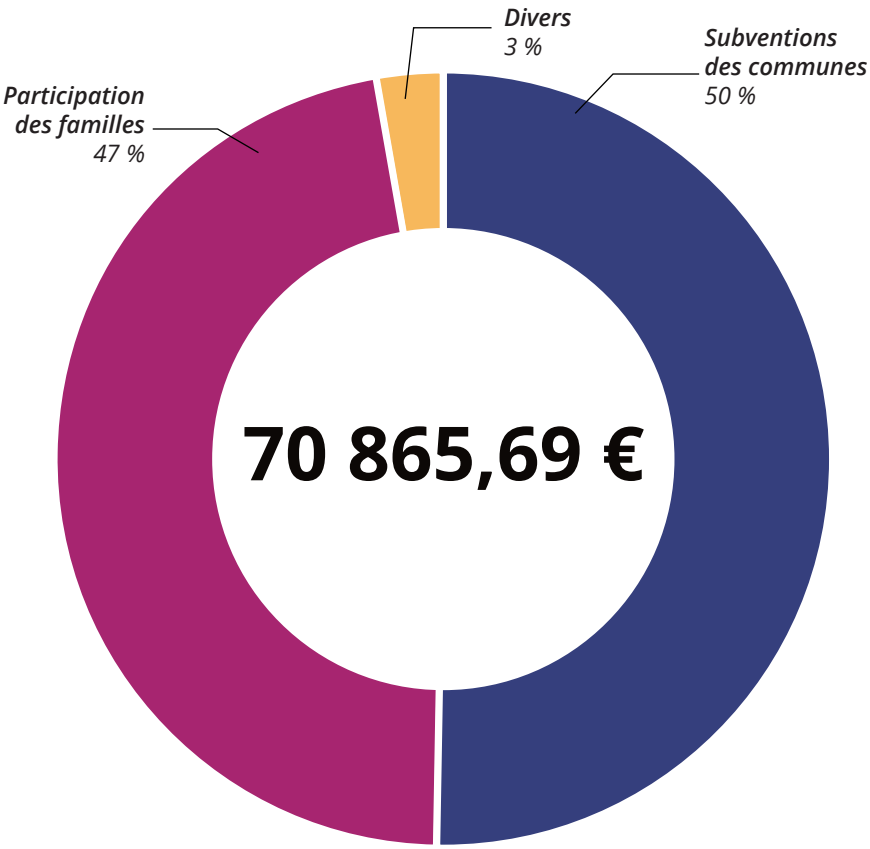

Coût réel du service

Sur une facture moyenne de 100 € pour une famille, le coût réel de fonctionnement du centre périscolaire est de 212,76 €. La différence entre le prix payé et le coût réel provient des subventions des communes.

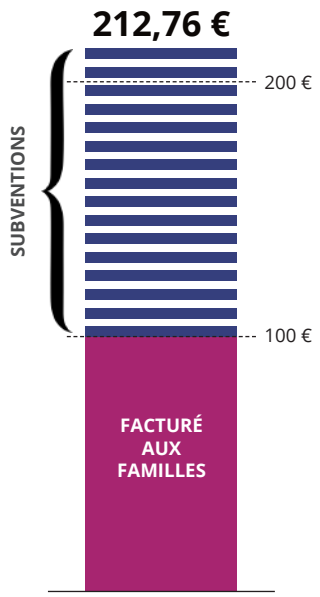

Horaires et tarifs

Pour les nouvelles familles, celles qui ont emménagé au village dans l'année ou celles qui ont des tous petits scolarisés pour la première fois à l'école, vous trouverez ci-contre les horaires de l'accueil des enfants et le coût du service. Ces prix sont des forfaits.

Une adhésion à l'association est obligatoire pour pouvoir bénéficier de ces services.

Pour tout renseignement, je vous invite à prendre contact avec Christine Lejeune, directrice, au 03 84 51 38 99, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 11h.

Périodes	Horaires	Jours	Tarifs
Matin	7h30 ▼ 9h	lundi mardi mercredi jeudi vendredi	**2,10 €** *encadrement + activités*
Midi	12h ▼ 13h50	lundi mardi jeudi vendredi	**6,50 €** *repas + encadrement*
Après-midi	16h05 ▼ 17h ou 17h10	lundi mardi jeudi vendredi	**2,10 €** *encadrement + activités*
Soir	17h ▼ 18h30	lundi mardi jeudi	**2,60 €** *goûter + encadrement*

CULTURE

Médiathèque enfantine, la Bouquinette à livre ouvert

Médiathèque enfantine de Mignovillard
Bâtiment de la Mairie
4 rue de Champagnole
39250 MIGNOVILLARD

☎ 03 84 51 34 75

✉ labouquinette @plateaudenozeroy.fr

plateaudenozeroy.bibli.fr

▶ Horaires d'ouverture

- Mercredi de 14h15 à 16h30
- Vendredi de 16h à 18h30
- Samedi de 10h à 11h45

▶ Cotisations

Inscription d'un an, de date à date.

- 5 € par an pour un enfant
- 10 € pour 2 enfants
- 12 € pour 3 enfants et plus
- Carte Jeunes acceptée
- 3 € par semaine pour les résidents temporaires et 80 € de caution

Consultation gratuite des ouvrages de la médiathèque, sans condition d'abonnement.

▶ Nombre de prêts autorisés pour 3 sem.

- 10 livres (2 dans la même collec.)
- 6 revues
- 2 supports audiovisuels

Lors de l'inscription, vous recevrez un identifiant et un mot de passe pour consulter votre compte et réserver des ouvrages sur le site de la médiathèque.

Responsabilité de l'emprunteur

Vous êtes responsables des documents empruntés avec votre carte.

Toute détérioration constitue un préjudice pour la collectivité. En cas de perte, vol ou dégradation, **vous devez remplacer ou rembourser les documents**.

Tout retard dans la restitution d'un document empêche toute possibilité de nouveau prêt et engendre des pénalités, à savoir :

- **1 € par jour de retard** pour chaque document non rendu dans les délais.

Quelques consignes à respecter

- Les livres sont des biens collectifs et fragiles. A ce titre, ils ne doivent être ni cornés, ni annotés, ni griffonnés ou découpés
- Signaler lors du report des ouvrages toute détérioration, décollage des feuillets, rayures sur les DVD et CD
- **Ne pas les réparer, la médiathèque s'en charge**
- Pour éviter tout malentendu, vérifiez l'état des documents que vous rendez ou que vous empruntez. Attendez que le personnel de la médiathèque ait effectué devant vous l'opération de retour
- Les lecteurs sont tenus de respecter le calme à l'intérieur des locaux
- Il est formellement interdit de fumer, manger et boire dans les locaux de la médiathèque
- L'accès des animaux est interdit
- **Nous rappelons aux parents que les enfants qu'ils laissent seuls à la médiathèque restent sous leur entière responsabilité**

CD et DVD

Vérifiez l'état des documents et le contenu des boîtiers avant de nous les rendre ainsi que le livret d'accompagnement s'il y en a un.

Précautions d'emploi

Un disque compact est constitué d'une seule face enregistrée. Ne posez pas vos doigts sur la surface enregistrée. Faites attention également à la poussière, aux rayures, à l'exposition à la chaleur…

Droits d'auteurs pour les DVD

L'utilisation des DVD est exclusivement réservée au cadre familial et privé.

La diffusion à l'intérieur de tout établissement est formellement interdite. Les contrevenants s'exposent à des poursuites judiciaires, code de la propriété intellectuelle, loi du 1er juillet 1992. La médiathèque dégage sa responsabilité en cas de non respect de cette règle.

Le personnel de la médiathèque est à votre disposition pour tous renseignements.

HOMMAGE

Madeleine Courtois : on n'a pas tous les jours 100 ans !

Le sourire de Madeleine était bien connu. Et connu depuis bien longtemps. En 2020, elle a même fêté ses 100 printemps.

Ou plutôt ses 100 étés, elle qui était née le 21 juillet 1920 au hameau de Mibois, dans la ferme de ses grands-parents, Lucien et Léonie Griffond.

Elle suit ensuite son papa, Louis Vuillermot, gendarme, dans ses différentes affectations : Charly dans l'Aisne, Mont-sous-Vaudrey puis Pontarlier.

A la retraite de son père, la famille revient s'installer à Mignovillard, au Coin des Paillards, avant la seconde guerre mondiale.

Elle se marie en 1946 avec René Courtois et commence sa vie au magasin familial, qu'ils laissent à Jean-Paul en 1983 pour retrouver la maison déjà habitée lors de leurs premières années de mariage.

En retraite, elle profite pour voyager avec le groupe des anciens prisonniers de guerre et devient membre du club de la cordialité, qu'elle fréquente avec assiduité. Depuis début 2019, elle réside à l'EHPAD de Frasne.

Et c'est entourée d'une partie de sa famille que Madeleine a soufflé ses 100 bougies le 21 juillet 2020 à la salle des fêtes de Mignovillard.

Elle s'est éteinte au cœur de l'hiver, le 12 janvier dernier.

Le « Poirier de Madeleine »

La Commune de Mignovillard tient à honorer ses centenaires, en offrant un bouquet de fleurs, mais aussi un cadeau qui reste dans le temps.

Ainsi, après avoir planté en 2016 le « Pommier de Juliette », rue de Frasne, en l'honneur des 100 ans de Juliette Melet, c'est un nouvel arbre fruitier qui vient porter témoignage de cet anniversaire exceptionnel.

Le « Poirier de Madeleine », de variété Doyenné du Comice, sera planté au printemps 2021 en l'honneur des 100 ans de Madeleine Courtois, à proximité de l'aire de jeux, au centre du village, à proximité du magasin et de la maison de Madeleine.

Souvenirs de l'école d'hier

1936
FROIDEFONTAINE

(de bas en haut et de gauche à droite)

1er rang : Blanche Piler – Marcelle Barillot – Maurice Barillot – Thérèse Barillot – Gilbert Lacroix – Pierre Mivelle – Jean Saillard – Marcel Dussouillez – Odette Serrette

2ème rang : Robert Serrette – Marie-Thérèse Mivelle – Lucienne Barillot – Aimée Barillot – Louise Lonchampt – Marie Lonchampt – Suzanne Barillot – Paul Mivelle – Laurent Serrette

3ème rang : Madeleine David – Gilbert Serrette – Maurice Dussouillez – Auguste Courtois – Raymond Barillot – Henri Saillard – Pierre Lonchampt

4ème rang : Rachel Serrette – Madeleine Serrette – Paulette Saillard

Vous avez des photos ?

Nous souhaitons conserver la mémoire des élèves qui passent et sont passés dans les écoles de Mignovillard, Petit-Villard, Froidefontaine, Essavilly et Communailles-en-Montagne.

Si vous avez des photos de classe de vous-même, de vos enfants, de vos parents – si possible avec les noms –, déposez-les au secrétariat de mairie pour que nous les numérisions immédiatement.

ANIMATIONS

Le comité espère refaire des fêtes en 2021

Habituellement le comité des fêtes vous proposait diverses manifestations au cours de l'année : fête nationale du 13 juillet, cross du Creux de l'Enfer en août, apéritifs dans divers villages de la commune à l'occasion de la fête du Saint patron et la traditionnelle fondue géante en novembre.

Nous prêtons ou louons du matériel en cas de petits rassemblements : sono, vaisselle, tables et bancs.

Cette année 2020, il a fallu annuler toutes nos manifestations. Plus de projets. Il faut attendre la fin de la pandémie. C'est dur de marcher dans les rues désertes. Va-t-on retrouver notre insouciance ? Espérons que l'année 2021 va nous permettre de redémarrer quelques activités.

Que tous ceux et celles qui ont envie de redonner vie à notre commune se fasse connaître, ils seront les bienvenus dans notre association.

Nadine Vernerey
Présidente

▲ *Coureurs et marcheurs sont espérés pour l'édition 2021 du Creux de l'enfer, fin août*

▲ *Après des mois de crise sanitaire, chacun croise les doigts pour pouvoir se retrouver autour des caquelons en novembre 2021*

L'Étoile sportive attend de briller de nouveau

Après un super début de saison avec 108 adhérents, l'association de pétanque a dû fermer ses portes le 13 mars 2020 suite au Covid19.

Par conséquent, seulement 5 concours ont pu avoir lieu et notre concours d'été a dû être annulé.

J'ai pris la décision de ne pas réouvrir entre les dates de confinements, afin de protéger au mieux chacun de nous, mais aussi par respect pour toutes les personnes qui ont durement travaillé durant cette période.

Nous avons appris pendant cette période que rien n'est acquis, à quel point les relations sociales sont importantes et que le sport y participe.

Cela me manque de pouvoir jouer et terminer autour d'un verre de l'amitié avec les joueurs et surtout les amis. J'espère donc que nos adhérents seront comme moi : contents de revenir et que de nouveaux joueurs auront envie de venir se joindre à nous.

Nous continuerons, dès que cela sera possible, d'organiser les concours en alternance entre le vendredi soir et le samedi après-midi (ouvert à tous), et d'ouvrir le mercredi après-midi pour les entrainements.

Nous gardons plein d'espoir que l'année 2021 sera plus simple et que nous pourrons bientôt jouer ensemble dans de bonnes conditions.

Jean-Yves Quety
Président

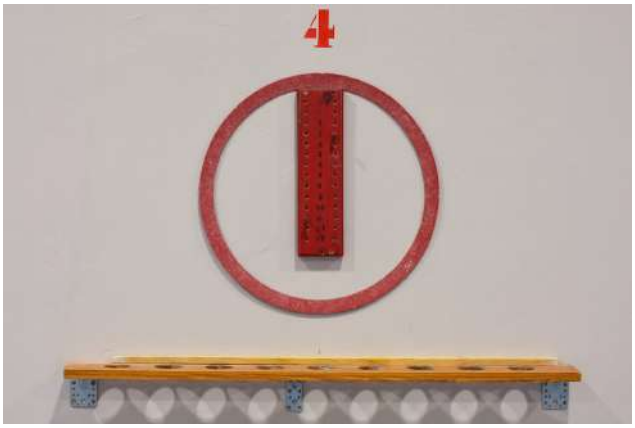

Bureau de l'association

Président : **Jean-Yves Quety**

Vice-Président : **Didier Rouget**

Secrétaire : **Sonia Jouffroy**

Trésorier : **Jean Jouffroy**

Le bilan 2020 des pompiers

Une année difficile pour vous et aussi pour le centre d'incendie et de secours (CIS) du Plateau de Nozeroy, due à la crise sanitaire. Malgré tout, le centre a connu une année dense, qu'il s'agisse des interventions, du matériel et bien sûr de notre future caserne.

Aujourd'hui, le centre peut compter sur 27 personnes motivées et compétentes pour intervenir au mieux sur le Plateau et au-delà.

Nous avons pour le service médical, un médecin, un vétérinaire et une sage-femme qui interviennent sur l'ensemble du Jura. Nous comptons 24 sapeurs-pompiers opérationnels dont un officier, 7 sous-officiers et 16 hommes du rang. Le centre peut être fier car nous avons sur l'ensemble du Jura la plus grande proportion de personnel féminin, qui représente la moitié du centre, soit 14 femmes.

Pour intervenir dans les meilleures conditions, le service départemental du Jura nous a doté d'un nouveau camion porteur d'eau, un Camion Citerne Rural Moyen (CCRM), neuf, en remplaçant notre ancien fourgon qui datait de 1996, et le SDIS prévoit aussi de nous changer notre ambulance courant 2021.

Depuis le 1er décembre 2019, jusqu'à ce jour (fin novembre 2020) nous avons effectué 220 départs d'interventions, dont 180 pour secours à personnes, 20 pour incendies et 20 pour raisons diverses.

Mais notre grande satisfaction pour cette année 2020, c'est l'aboutissement du projet de notre future caserne, avec bien sûr l'appui des 23 communes du Plateau et du Département du Jura. La construction doit débuter, si les conditions climatiques le permettent, début 2021, pour une livraison prévue

en novembre. Les appels d'offres sont en cours et les travaux doivent débuter ces jours. La caserne se situera vers la zone artisanale de Nozeroy, direction Longcochon.

Le personnel du centre tient à remercier l'ensemble des élus, anciens et nouveaux, pour ce bel outil de travail, et nous espérons la présenter l'automne prochain à l'ensemble de la population du territoire au cours d'une porte ouverte.

Voilà pour cette année un peu particulière, mais, sachez que nous avons fait tout ce qui était possible pour intervenir, se former, et répondre aux exigences du service pour vous apporter le meilleur de nous dans cette période difficile.

Olivier Cuby
Chef de centre

Nicolas Pentrella
Adjoint au chef de centre

▲ *Vue 3D de la nouvelle caserne, au stade de l'avant-projet : sobriété de la forme et simplicité des matériaux*

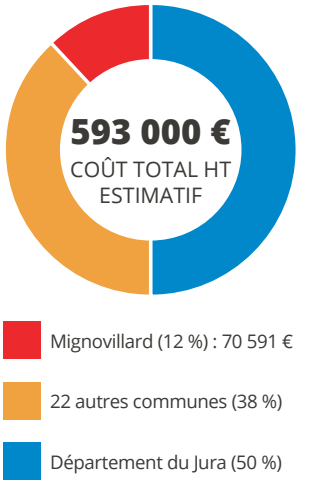

SANTÉ

Équilibre, mémoire… et bonne humeur

Équilibre et gymnastique douce

Année déséquilibrée pour l'atelier équilibre et gymnastique douce.

15 à 18 personnes ont participé aux quelques séances organisées en début d'année et deux au mois d'octobre. Pour conserver la forme, Monique nous a fait parvenir une proposition d'exercices équilibre à faire à la maison.

Atelier mémoire

De mémoire de participant à l'atelier mémoire, personne ne se souvient d'avoir vécu une année pareille !

Pourtant, il y avait un beau programme, comme l'étude des œuvres de Gustave Courbet, peintre Franc-Comtois natif d'Ornans. Nous avons étudié, entre autre, le tableau « *Un enterrement à Ornans* ». Mais notre projet n'est pas enterré… la visite d'Ornans et de son musée n'est que reportée.

Le 9 janvier 2020, nous avons rencontré les résidents de l'EHPAD de Nozeroy et avons animé l'après-midi avec des mimes des fables de la Fontaine, des chants et des charades. L'ambiance était joyeuse et les résidents ont bien participé.

Continuons à prendre soin de nous, l'année 2021 ne peut-être que meilleure.

Annie Caille
et Mimie Berquand

La médecine ayurvédique a son cabinet

C'est avec joie que je vous informe de l'ouverture de mon cabinet de thérapeute en ayurvéda et de praticienne en aromathérapie au sein de notre commune.

Nombreux sont ceux qui connaissent l'aromathérapie, l'utilisation des huiles essentielles, végétales, eaux florales, autant pour se soigner que pour la cosmétique mais qu'en est-il de l'ayurvéda ?

Qu'est-ce que l'ayurvéda ?

L'ayurvéda ou médecine ayurvédique est la médecine la plus vieille au monde.

C'est une médecine holistique utilisée avec succès depuis plus de 5 000 ans et reconnue officiellement par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) comme une médecine à part entière, grâce à son approche intégrative de la maladie.

AYUR signifie la vie, la santé, la longévité et *VEDA* signifie la connaissance.

L'ayurvéda, traduit par la « *connaissance de la vie* » est une philosophie de vie.

Préventive et curative, cette médecine naturelle ne parle pas seulement de la santé du corps, mais de bien-être dans son ensemble, autant sur le plan physique, émotionnel que psychologique.

Cette médecine traditionnelle indienne permet de maintenir ou de retrouver la santé, elle est accessible à tous et adaptée à notre mode de vie occidental.

Le fil de ma vie m'a progressivement amenée à m'orienter vers le naturel et quand j'ai découvert cette médecine qui considère que chaque individu est unique, autant au niveau de notre constitution structurelle, fonctionnelle que psychologique, j'ai été séduite par le fait que l'ayurvéda prenne en compte la personne dans son intégralité et ne traite pas la maladie mais sa cause.

Après avoir étudié de nombreuses années, suivi plusieurs formations et séminaires, j'ai obtenu mes diplômes en 2019.

Je me suis installée à mon compte le 6 janvier 2020 et depuis, je prends plaisir à proposer des accompagnements personnalisés qui respectent le rythme, les besoins, les contraintes et le mode de vie de chacun.

Mes conseils peuvent reposer sur :

- l'alimentation (rééquilibrage et associations alimentaires, diététique, détox, jeûne, épices, plantes…),
- la phytothérapie,
- l'aromathérapie,
- les soins corporels,
- l'hygiène de vie,
- des exercices respiratoires…

Qui est concerné ?

Absolument tout le monde. Y compris les sportifs, les femmes enceintes ou les nourrissons…

Il n'y a pas d'âge, de sexe, ni de problèmes particuliers pour prétendre à une consultation.

L'ayurvéda est pour moi beaucoup plus qu'une médecine douce : c'est un véritable art de vivre qui a complètement bouleversé mon existence et qui me fait vibrer au quotidien.

En effet, au-delà de la santé physique et psychique, l'ayurveda permet d'être en harmonie sur tous les plans de l'être.

Sandrine Putod
8 rue des Frênes
39250 MIGNOVILLARD

En savoir plus :
www.ayurveda-aroma.com

SANTÉ

Pratiquez le Qi Gong à Mignovillard

Le Qi Gong est une des cinq branches de la médecine traditionnelle chinoise. Il se définit comme une *« gymnastique de l'énergie »* qui associe des mouvements lents, des postures statiques et des massages. C'est véritablement l'art de conduire l'énergie à l'intérieur du corps.

Le ***Qi*** est l'énergie de la vie, il emplit la terre, l'air, les pierres et les cours d'eau. ***Gong*** signifie pratique, entraînement pour un corps en bonne forme. Les mouvements ont été inventés pour renforcer, détendre et assouplir les articulations, pour faire circuler le Qi et nourrir les organes internes.

Le Qi Gong nous invite à trouver le calme de l'esprit, la détente du corps. C'est un outil quotidien qui nous apprend à mieux gérer les stress physiques et émotionnels et ainsi à faire face aux difficultés de la vie, en préservant notre équilibre. Cela se fait dans une suite de mouvements harmonieux, doux, lents et fluides, accompagnés de la respiration naturelle et profonde.

La pratique du Qi Gong apporte de la souplesse, de la détente, de l'équilibre, de la concentration et de la confiance en soi. Elle procure un profond bien-être et un sentiment de paix intérieure.

Une pratique régulière agit de façon bienfaisante sur les fonctions de l'organisme.

Le système nerveux : l'état de calme mental recherché pendant la pratique est proche de l'état mental que nous vivons pendant le sommeil, mais ceci en toute conscience, ce qui permet au système cérébro-spinal de se régénérer de la même manière que lorsqu'on dort.

Le système respiratoire : l'augmentation de l'amplitude respiratoire associée à un ralentissement du rythme respiratoire, c'est à dire à une respiration proche de la respiration nocturne, permet une récupération maximale des dépenses énergétiques.

Le système digestif : les exercices de Qi Gong se pratiquent dans la détente musculaire et le calme mental, ainsi la respiration retrouve une amplitude que ne permet pas le stress de la vie quotidienne. Le mouvement du diaphragme s'amplifie, la respiration devient abdominale favorisant un grand massage des organes et une amélioration du fonctionnement de l'appareil digestif.

Le système cardio-vasculaire : d'autre part, cette respiration ample et profonde, associée à la détente musculaire favorise une augmentation de la circulation sanguine et une meilleure répartition du flux sanguin dans le corps, en particulier dans les membres, les organes et le cerveau. La fréquence cardiaque pendant la pratique ralentit et le volume d'échange augmente ce qui permet une meilleure oxygénation cellulaire et une régularisation de la tension.

Je vous propose de découvrir cet art énergétique à Mignovillard tous les mardis soirs à 19h30.

Isabelle Dole Mauro
06 75 92 97 36

▲ *Le docteur Robert Guy*

HISTOIRE

Commerçants, artisans et autres métiers d'antan

À la charnière du 19ème et du 20ème siècle les villages de notre commune étaient, comme partout dans la région, composés essentiellement d'agriculteurs mais on y trouvait également nombre d'autres métiers liés au commerce, à l'artisanat ou au service à la population.

Bien entendu, c'est à Mignovillard que l'on retrouvait la majeure partie de ces métiers mais les autres villages comptaient, eux aussi, leurs habitants non agriculteurs. Voici quelques unes de ces personnes dont les noms et fonctions ont été tirés des recensements de la population, recensements disponibles à tout un chacun sur le site internet des archives du Jura.

▲ *Doc. 1 • Léon Girod, marchand de vins, farines...*

▲ *Doc. 2 • Jules Girod, distilleur d'absinthe*

Doc. 4 • Flavien Dupoirier était aussi aubergiste ▼

▶ Les métiers de bouche

Ils étaient nombreux, à l'époque, ces négociants – comme on nommait généralement les épiciers ou cafetiers –, boulangers, buralistes, bouchers et autre hôteliers. A Mignovillard se trouvait, rue de la Côte, Léon Girod, marchand de vins, de farines et de tuiles (doc. 1), un autre

Girod, Jules, exploitait dans la rue de Frasne sa distillerie d'absinthe (doc. 2). A proximité, sur la place, on achetait son pain dans la boulangerie tenue par Ferdinand Carrez, sa viande dans les boucheries Hugues-Dissile au coin des Paillards et Chapuset au quartier de l'église.

Lézine Baud était buraliste, Joseph Royet et Léon Dussouillez, aubergistes, les cafés Claudet, Gamelon, Moureaux ou Rousselet (doc. 3) ouvraient leurs portes et Marie Rigoulet vendait de l'épicerie.

Tout comme Sophie Grappe à Petit-Villard ou Flavien Dupoirier à Froidefontaine, épicier buraliste et aubergiste (doc. 4). N'oublions pas un métier lié à l'agriculture, celui de fromager, tenus par le ressortissant suisse Marcellin Tornare à Communailles, Virgile Labbe à Essavilly ou Maurice Ferreux, fromager au Sillet.

▶ De fer, de bois ou de tissus

On relève à Mignovillard des charrons comme Pierre Michaud ou Charles Perrin, un autre, Joseph Michaud à Petit-Villard, au Martinet c'est Ulysse Braillard qui est mécanicien, il deviendra par la suite meunier, comme Louis Benoit au Moulin de Cagnet (Communailles).

Antoine Bozio utilise lui aussi le fer en étant fabricant de pompes à Essavilly, ainsi que Léon Lacroix, forgeron à Mignovillard.

Ernest Amiez était, lui, le spécialiste de la fabrication de calorifères pour les fromageries (doc. 5), Joseph Jacquin, installé au quartier des Paillards, était mécanicien et vendait également des vélos dans les années 1920 et Arsène Pelletier, taillandier à Froidefontaine, devait fournir ses faux à bon nombre d'agriculteurs du village.

Ernest Melet vendait à Mignovillard des graisses pour chaussures et voitures. Toujours dans le domaine agricole, on relève à Petit-Villard Xavier Besson, maréchal et fabriquant de clochettes avant 1870 (doc. 6).

▲ *Le café-restaurant Rousselet à Mignovillard*

On travaille aussi beaucoup le bois et, outre les bûcherons fort nombreux, les menuisiers (Louis Mathey à Petit-Villard, Constant Michaud ou Léon Braud à Froidefontaine, Louis CHarité à Mignovillard), sabotiers (Ulysse Courdier à Petit-Villard ou Joseph Michaud à Mignovillard), on peut aussi se fournir en tonneaux chez Alphonse Claudet, au quartier des Paillards.

Dans nos villages, la pierre fait aussi vivre les habitants grâce à Joseph Gibert, maçon à Petit-Villard ou Georges David, cité comme casseur de pierres, ainsi que Pierre Paulin à Mignovillard et Joseph Bozino, le plâtrier.

Le cuir et le tissu étaient transformés à Mignovillard par Alfred Rousseaux, tanneur (doc. 7), Eugénie Grevet, tisserande à Communailles, Paul Blondeau et Louis Badoz, cordonniers à Mignovillard.

Un métier plus insolite, celui de Célestin Juillard, marchand de chiffons à Communailles. Les petites mains comme Marie Rouget, Emilia Chevalet ou Flavie Curlier étaient modistes ou couturières.

Au service des habitants

On en trouve également dans tous nos villages, ces métiers génériques comme des instituteurs ou institutrices : Constance Jeannin à Communailles, Charles Loiseaux à Froidefontaine ou Victor Ruty à Mignovillard.

Citons également Edmond Germain, le facteur, Jean-François Meunier, le garde forestier, Lucien Bourgeois, le notaire.

Mais aussi le banquier Bonnet, Reine Brund, la directrice des Postes, Henri Troutte, le cantonnier d'Essavilly et son collège de Mignovillard Victor Amiez, sans oublier ceux qui veillaient sur les âmes des paroissiens, les curés Ferdinand Vincent puis Jean-Baptiste Morel.

Côté santé, il est fait mention de Julia Boiteux, la sage-femme et des médecins tels Paul Décornoz, avant la première guerre mondiale puis Robert Guy, dans les années 1920 et qui, bien sûr, résidaient… rue des Médecins.

Ce tour d'horizon, pas exhaustif, nous montre que la vie de nos villages était riche en activités commerciales et artisanales. Et, comme partout dans les campagnes françaises, ces petits métiers ont, pour beaucoup, disparus au fil des années, ne trouvant plus de clientèle ou n'étant plus, pour leurs titulaires, suffisant pour faire vivre leur famille.

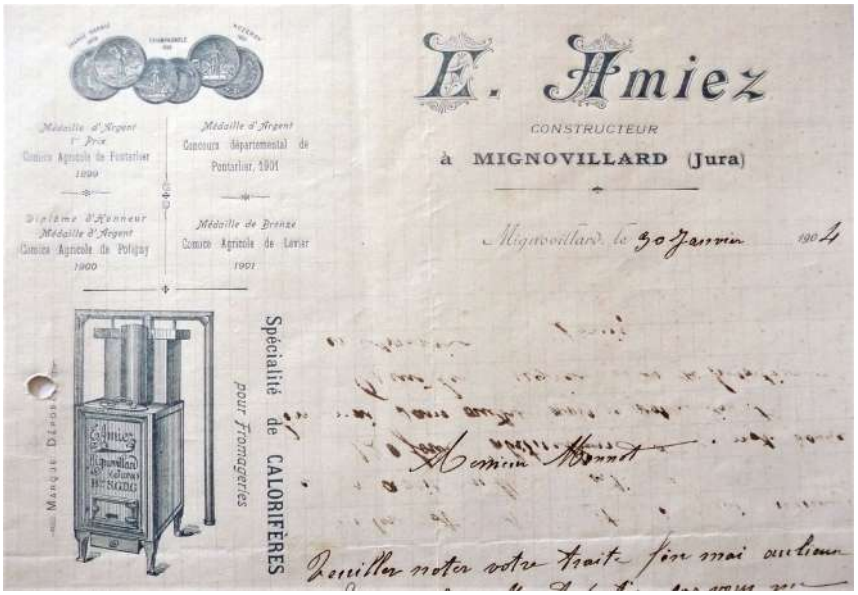

▲ *Doc. 5 • Ernest Amiez, le spécialiste des calorifères pour fromageries*

▲ *Doc. 7 • Alfred Rousseaux, tanneur*

▲ *Doc. 6 • Les clochettes Besson à Petit-Villard*

Bernard Courtois

Sources :
recensements de la population
site internet des archives du Jura :
www.archives39.fr

Oui aux chiens en laisse

La divagation des chiens est interdite à l'intérieur des agglomérations, en vertu de l'arrêté municipal du 17 mai 2008.

Le fait de contrevenir à cet arrêté sera puni d'une amende de **135 €**.
(4e classe, art. R. 428-6 du code de l'environnement)

• • •

Non aux crottes partout

Les rues, les espaces publics, les abords des propriétés privées ne sont pas des lieux appropriés pour les déjections canines, qui y sont strictement interdites par arrêté municipal du 11 décembre 2018.

Le fait de contrevenir à cet arrêté sera puni d'une amende pouvant aller jusqu'à **450 €**. *(3e classe, art. 131-13 du code pénal)*

Joies et peines de l'année 2020

Naissances

11 janvier 2020
Lena Monnier
dont les parents sont domiciliés
2 rue de l'Agriculture à Mignovillard

23 janvier 2020
Camille Barbey
dont les parents sont domiciliés
14 rue de Mouthe à Mignovillard

27 janvier 2020
Côme Courtaut
dont les parents sont domiciliés
1 chemin des Essarts au Sillet

4 février 2020
Noah Capotescu
dont les parents sont domiciliés
15 rue de Walheim à Mignovillard

2 mars 2020
Izao Vernerey
dont les parents sont domiciliés
11 rue des Droséras à Mignovillard

11 mars 2020
Axel Mercier Oberweis
dont les parents sont domiciliés
4 rue des Gentianes à Mignovillard

2 juin 2020
Aëlys Berthet
dont les parents sont domiciliés
4 rue de Frasne à Mignovillard

15 septembre 2020
Ayden Sakhri
dont les parents sont domiciliés
4 rue de Xavier Joliclerc à Froidefontaine

15 octobre 2020
Aaron Oberweis
dont les parents sont domiciliés
4 rue des Gentianes à Mignovillard

11 novembre 2020
Inès Perrusset
dont les parents sont domiciliés
1 bis rue de Nozeroy à Mignovillard

21 novembre 2020
Capucine Dussouillez
dont les parents sont domiciliés
6 rue des Droséras à Mignovillard

Mariages

17 octobre 2020
Murielle Billard, employée de commerce
et **Jean-Pierre Bêchet**, employé de scierie
domiciliés rue du Processionnal à Mignovillard

17 octobre 2020
Marion Bouvert, infirmière
et **Valentin Blondeau**, technicien en béton déco.
domiciliés rue de Frasne à Mignovillard

Décès

12 janvier 2020

Christiane Barillot, née Noirot, 88 ans
domiciliée à Houtaud (Doubs)

13 janvier 2020

Nicole Serrette, née Melet, 89 ans
domiciliée rue de Frasne à Mignovillard

17 février 2020

Pierre Bobiller-Monnot-Coiraton, 84 ans
domicilié rue de la Côte à Mignovillard

13 mars 2020

Jean-François Dournel, 71 ans
domicilié rue de Mouthe à Mignovillard

21 avril 2020

René Nodin, 81 ans
domicilié rue de Mouthe à Mignovillard

30 avril 2020

Gérard Giorgi, 68 ans
domicilié rue de la Sauge à Mignovillard

14 mai 2020

Simone Chauvin, née Vuillermot, 91 ans
domiciliée rue du Processionnal à Mignovillard

21 mai 2020

Christian Pion, 70 ans
domicilié rue de Nozeroy à Mignovillard

24 août 2020

Laurent Simon, 65 ans
domicilié à Besançon (Doubs)

11 octobre 2020

Claude Cuby, 82 ans
domicilié rue Amable Ardiet à Froidefontaine

18 octobre 2020

Madeleine David, 98 ans
domicilié à Mouthe (Doubs)

9 novembre 2020

Maria Da Graça Freire, 84 ans
domiciliée à Ansiao (Portugal)

10 novembre 2020

Paulette Paget, née Dole, 96 ans
domicilié à Frasne (Doubs)

19 novembre 2020

René Mourey, 71 ans
domicilié rue de Walheim à Mignovillard

1er décembre 2020

Robert Dubois, 89 ans
domicilié rue de Nozeroy à Mignovillard

1er décembre 2020

Georges Hugues-Dissile, 75 ans
domicilié rue de la Sauge à Mignovillard

5 décembre 2020

Gérard Fumey, 74 ans
domicilié rue de Nozeroy à Mignovillard

5 décembre 2020

Marie-Thérèse Bolard, née Mivelle, 93 ans
domicilié à Quingey (Doubs)

6 décembre 2020

André Rousseau, 86 ans
domicilié rue de la Côte à Mignovillard

Défunts domiciliés à Mignovillard
et défunts inhumés au cimetière de Mignovillard

HOMMAGE

Crash du Mirage 2000D : un an après, le recueillement

Il faisait froid en ce samedi 11 janvier 2020 pour l'inauguration de la stèle commémorative en mémoire du commandant Baptiste Chirié et de la capitaine Audrey Michelon, pilote et navigatrice décédés le 9 janvier 2019 dans le crash de leur Mirage 2000D à Mignovillard.

Les Mignovillageois ont répondu présents en nombre pour ce moment de recueillement, en présence du colonel Spet, commandant de la base aérienne 116 de Luxeuil-les-Bains et des autorisés civiles et militaires.

Florent Serrette, maire de Mignovillard, est revenu sur cette journée tragique, sur la personnalité des deux militaires et a évoqué le volonté de la commune de perpétuer leur mémoire à travers cette stèle. Le colonel Spet en a expliqué la symbolique et a remercié la population pour la compassion exprimée.

Après la lecture d'un poème de Victor Hugo, *« L'aube est moins claire »*, par Ethan, jeune Mignovillageois, une gerbe de fleurs a été déposée et une minute de silence observée.

Extrait du discours inaugural de M. le Maire

***Ils s'appelaient Baptiste et Audrey**. Ce matin-là, sur la base aérienne 133 de Nancy-Ochey, ils partent pour une mission d'entraînement exigeante à très basse altitude à bord de leur Mirage 2000-D. [...] **Ils s'appelaient Baptiste et Audrey** et c'est à quelques dizaines de mètres d'ici, dans la forêt couverte de neige, que leur Mirage 2000 s'est écrasé, emportant avec lui leurs vies. Des vies précieuses. [...] **Ils s'appelaient Baptiste et Audrey**. Ils avaient tout juste 30 ans et la vie devant eux. [...] Oui, cette tragédie nous touche aujourd'hui encore. Elle nous rappelle que nos armées s'entraînent dans des conditions périlleuses, pour notre propre sécurité, pour répondre aux missions qui sont confiées à nos forces militaires. Les aviateurs morts dans ce terrible accident servaient un idéal, un idéal qui dépassait l'horizon de leur seule vie, un idéal qui les conduisait partout où ils étaient mandatés pour être les meilleurs. Cet idéal, ils l'ont accompli jusqu'au bout, jusqu'au terme même de leur existence.*
***Que ce lieu de mémoire en porte témoignage**.*

Les tarifs communaux 2021

Salles des fêtes et de convivialité

	Type de location	Hab. Migno.	Pers. ext.	Asso.	+ Fluides Été : 1/05 > 30/09 Hiver : 1/10 > 30/04
Salle du rez-de-chaussée	Enterrement	Gratuit	—	—	Été : 5 €/jour Hiver : 10 €/jour
	1 jour (lun. à dim.) sans cuisine et sans vaisselle	50,00 €	70,00 €	20,00 €	
	1 jour (lun. à ven. apm) avec cuisine et vaisselle	60,00 €	90,00 €	30,00 €	
	Week-end avec cuisine et vaisselle	90,00 €	130,00 €	40,00 €	
	Assemblée générale, conférence sans repas	Gratuit	25,00 €	Gratuit	
	Caution	*200,00 €*	*200,00 €*	*200,00 €*	
Grande salle	Enterrement	Gratuit	—	—	Été : 10 €/jour Hiver : 20 €/jour
	1 jour (lun. à dim.) sans cuisine et sans vaisselle	100,00 €	150,00 €	40,00 €	
	1 jour (lun. à ven. apm) avec cuisine et vaisselle	140,00 €	200,00 €	70,00 €	
	Week-end avec cuisine et vaisselle	210,00 €	300,00 €	100,00 €	
	Assemblée générale, conférence sans repas	Gratuit	35,00 €	Gratuit	
	Caution	*400,00 €*	*400,00 €*	*400,00 €*	
Bâtiment complet	1 jour (lun. à ven. apm) avec cuisine et vaisselle	200,00 €	280,00 €	100,00 €	Été : 15 €/jour Hiver : 30 €/jour
	Week-end avec cuisine et vaisselle	270,00 €	380,00 €	140,00 €	
	Caution	*600,00 €*	*600,00 €*	*600,00 €*	
Salle de convivialité Communailles	Par location	35,00 €	50,00 €	20,00 €	Été : 5 €/jour Hiver : 10 €/jour
	Caution	*200,00 €*	*200,00 €*	*200,00 €*	
Pénalités	Ménage non conforme (par locaux)	100,00 €	100,00 €	100,00 €	
	Éclairage ou chauffage non éteint	60,00 €	60,00 €	60,00 €	

À la réservation :
- signature d'un contrat de location et du règlement intérieur de la salle des fêtes
- fourniture d'une attestation « responsabilité civile » et désignation d'une personne responsable
- versement d'arrhes représentant 20 % du prix de la location, sinon la réservation n'est pas bloquée.

Tout article de vaisselle, matériel ou mobilier cassé, détérioré ou manquant sera facturé à l'utilisateur.

Les tarifs s'appliquent pour les locations du 1er janvier au 31 décembre, y compris si la réservation a été faite l'année précédente.

Autres tarifs

- Concession au cimetière (le m², 30 ans).....60,00 €
- Columbarium (concession de 30 ans)..... 1 000,00 €
- Cavurne (concession de 30 ans)..... 550,00 €
- Droit de place (une utilisation/semaine).....8,60 €
- Vente au déballage (par installation).....40,00 €
- Déneigement (< 100 m – par passage).....7,00 €
- Déneigement (> 100 m – par passage).....10,00 €
- Barrières de sécurité (par barrière/jour).....2,00 €
- Remorque communale (par trajet).....40,00 €
- Alambic communal (par jour).....25,00 €

Photocopies

- A4 noir : 0,20 €/page
- A4 coul. : 0,50 €/page
- A3 noir : 0,30 €/page
- A3 coul. : 1 €/page

Quelques règles (élémentaires) de bon voisinage...

▶ Stationnement

Les trottoirs, particulièrement ceux des principales rues, ne sont pas des parkings à l'air libre. Les véhicules ne doivent pas y être stationnés s'ils gênent la circulation des piétons, notamment les enfants qui vont à l'école.

Il est formellement interdit de laisser stationner un véhicule dans les espaces publics plus de 7 jours sans le déplacer, tout comme il est interdit d'abandonner des épaves.

▶ Plantations, arbres, arbustes

La plantation d'une haie de séparation entre deux propriétés doit respecter les consignes suivantes :

- Une distance minimale de 0,50 m de la ligne séparatrice pour les arbustes ne dépassant pas 2 m.
- Une distance minimale de 2 m de la ligne séparatrice pour les arbustes destinés à dépasser 2 m.

La distance se mesure à partir du milieu du tronc.

Toutes plantations ne respectant pas ces distances, peuvent être soumises à une demande d'élagage ou d'arrachage de la part de votre voisin. Celui-ci n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent. Mais il a le droit d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice.

Plantations le long des voies publiques
L'entretien est à la charge du propriétaire riverain, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident. Merci aux habitants de veiller à tailler chaque année leurs plantations bordant les voies publiques.

▶ Bruits, nuisances sonores

De jour comme de nuit, le bruit (domestique, lié à une activité professionnelle, de loisirs...) ne doit pas porter atteinte à la tranquillité du voisinage. Lorsque vous prévoyez de faire du bruit, pour une fête ou des travaux, nous vous conseillons d'en avertir vos voisins oralement ou par écrit. Cela évite bien souvent des conflits...

Bruits de chantier

- du lundi au samedi (sauf jours fériés), entre 7h et 12h30 et entre 13h30 et 20h ;
- à tout moment pour les interventions d'utilité publique urgente.

Travaux de bricolage et jardinage

- du lundi au samedi, de 8h à 12h et de 13h30 à 20h ;
- le dimanche et les jours fériés, de 10h à 12h.

▶ Jardiner sans brûler

Il est interdit de brûler tout déchet à l'air libre ou avec un incinérateur individuel.

Les déchets végétaux de jardinage peuvent être déposés gratuitement par les particuliers au dépôt communal, situé route de Mouthe.

En cas d'infraction, vous risquez une amende de 4e classe de 750 €.
Règlement sanitaire départemental du Jura : article 84

▶ Neige et verglas

Par temps de neige, glace ou verglas, les propriétaires ou locataires sont obligatoirement tenus de casser la glace, de balayer et de relever la neige au droit de leur habitation, en cordon ou en tas disposés de façon à permettre le passage des piétons et l'écoulement des eaux le long des caniveaux.

En cas d'accident, les propriétaires ou locataires peuvent être tenus pour responsables.

▶ Balayage, désherbage

Conformément à la réglementation, chaque propriétaire doit concourir au balayage du trottoir situé devant son habitation.

La Commune incite également à enlever manuellement les herbes envahissantes, compte tenu de l'abandon du désherbage chimique. Le personnel communal n'a pas la possibilité de passer dans chaque rue avec le désherbeur thermique de façon intensive.

Ensemble, réduisons nos déchets

Contact, réclamations

SICTOM de Champagnole
3 rue Victor Bérard
39300 CHAMPAGNOLE

03 84 52 06 64

sictom-champagnole @wanadoo.fr

Déchets verts

Ce dépôt, situé route de Mouthe, est réservé aux particuliers de la commune (les professionnels doivent évacuer eux-mêmes leurs déchets).

Vous pouvez y déposer : gazon, branches à broyer, feuilles, plantes et terre « propre » (pas de gravats).

Accès avec clé à récupérer pour 24h maximum au secrétariat de mairie. Ouverture le samedi de 9h à 18h, de début avril à fin novembre.

Déchetterie

	Horaires
Lun.	15h - 18h
Mer.	9h - 12h 14h - 18h
Sam.	9h - 12h 14h - 18h

La déchetterie, située rue des Artisans est gérée par le SICTOM de la région de Champagnole.

Verre

Les conteneurs sont situés :
- Mignovillard : salle des sports, déchetterie et rue de Mouthe
- Communailles : rue de la Mairie
- Petit-Villard : rue du Chalet
- Froidefontaine : rue Joliclerc
- Essavilly : rue de la Grange Patet

NOUVEAU : le bac bleu devient jaune

Pour harmoniser les couleurs au niveau national, les bacs bleus vont progressivement devenir jaunes. Le SICTOM changera au fur et à mesure les couvercles cassés et collera un autocollant jaune sur les couvercles en bon état. La couleur change... mais pas les consignes de tri !

▶ **Tout savoir sur le tri : *www.letriplussimple.com***

- Plaine de Combe Guyon -

Mignovillard